UNIVERSITÉ DE LIÉGE

Année académique 1882-1883.

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

17 OCTOBRE 1882.

DISCOURS & RAPPORT

DE

M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

PROGRAMME DES COURS. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

LIÉGE

IMPRIMERIE DE CH. AUG. DESOER, LIBRAIRE

—

1882

UNIVERSITÉ DE LIÉGE
L G
BIBLIOTHÈQUE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

POUR LES FEMMES

DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liége, le 17 octobre 1882

PAR M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

MESSIEURS,

Je viens vous soumettre quelques faits et quelques considérations sur une question qui, jusqu'en ces derniers temps, a été peu comprise en Belgique et qui a néanmoins une énorme importance sociale : c'est celle de l'enseignement supérieur pour les femmes.

Dans notre pays, les pouvoirs publics n'ont créé que depuis peu des écoles moyennes pour les jeunes filles : quant à leur admission aux leçons de l'enseignement universitaire, elle est très récente et très restreinte.

Permettez-moi de vous signaler ce qui se fait dans d'autres pays ; vous pourrez ainsi mieux constater ce qui reste à faire en Belgique.

Chez la plupart des nations de race germanique, tant en Europe qu'en Amérique, l'enseignement

secondaire pour les jeunes filles a été fortement organisé.

L'admission des femmes aux cours de l'enseignement supérieur a pris en premier lieu de l'importance à l'Université de Zurich. De nombreuses demoiselles russes sont venues y faire des études médicales. Il y a huit ans, le nombre des étudiantes dépassait la centaine : actuellement, il n'est plus que de 15 à 20, par suite de deux circonstances.

Les jeunes Russes, éloignées de leur pays, apportaient, quelques-unes, une grande liberté d'allure et, souvent une grande exaltation politique: Certaines d'entre elles avaient pris part à des discussions publiques dans des associations nihilistes.

Le gouvernement russe se décida à interdire à ses sujets la fréquentation de l'Université de Zurich.

D'un autre côté, cette Université exige aujourd'hui des conditions plus sévères des jeunes filles qui veulent être admises à suivre régulièrement les cours.

Elles doivent avoir fréquenté une école supérieure, c'est-à-dire posséder des connaissances suffisantes dans les mathématiques et les sciences naturelles et connaître, outre la langue allemande, deux autres langues, soit le latin et le français, soit le français et l'italien ou l'anglais.

La plupart des étudiantes suivent les cours de la Faculté de médecine et un bon nombre ont très bien subi les examens du doctorat.

Dans la ville même de Zurich, il y a actuellement trois dames qui exercent la médecine (surtout pour les maladies des femmes) et qui ont une clientèle nombreuse.

Depuis que les étudiantes russes ont quitté l'Université de Zurich, la présence des femmes aux cours ne soulève plus de critique fondée. En 1881, 11 jeunes filles y ont suivi les cours de médecine et 9 les cours de la Faculté de philosophie, dont 6 en auditeurs libres.

L'Université de Berne admet les femmes sans difficulté. Il y a eu en 1881 trente étudiantes, dont 27 en médecine et 3 en philosophie. La plupart sont des Russes. Ces jeunes filles réussissent généralement dans leurs études et ensuite dans leur carrière. Elles prennent la plupart le grade de docteur en médecine, quelques-unes celui de docteur en philosophie.

Une demoiselle russe a passé ses examens de docteur en droit, *summa cum laude*, avec l'intention d'ouvrir un cabinet à St-Pétersbourg.

A Genève, la liste des élèves de l'Université pour l'hiver dernier porte 53 noms de demoiselles.

Dans certains cours littéraires, les jeunes filles sont en majorité (1).

Les trois Universités de Berne, Genève et Zurich ont donc compté en 1881 plus de cent étudiantes.

En Russie, où les jeunes filles, préparées par une instruction moyenne développée, ont un grand goût pour les sciences, une faculté médicale spéciale a été créée pour les femmes à St-Pétersbourg. Le but était notamment d'éviter qu'elles allassent chercher au dehors une instruction qui était accompagnée de nombreux inconvénients.

Cette Faculté fut fondée à titre provisoire en 1872 et consacrée après un essai de quatre ans. Les fondateurs eurent à lutter contre des préjugés enracinés et contre l'hostilité d'une partie de l'administration.

Le 21 mai 1864, le Conseil supérieur de l'empire avait cependant déclaré ne voir aucun obstacle à ce que les femmes suivissent les cours et obtinssent les grades universitaires; mais on n'avait pas fixé de conditions d'admission. D'un autre côté, les étudiantes, ayant montré trop d'exaltation, furent

---

(1) Les 53 demoiselles se répartissent de la manière suivante : 5 étudiantes en sciences, 5 en médecine, 3 assistantes (auditeurs libres) en sciences, 34 en lettres, 4 en lettres et sciences et 2 en médecine.

au bout de peu de temps exclues des Universités par le gouvernement, et c'est alors qu'elles se rendirent à Zurich.

En 1870, sur la proposition de M. le Dr Kosloff, inspecteur général du service médical de l'armée, appuyé par le comte de Miliutine, ministre de la guerre, le Conseil médical reconnut la nécessité d'ouvrir un cours spécial pour les femmes à l'Académie de médecine.

Malgré les obstacles suscités par la routine bureaucratique, un décret impérial du 5 mai autorisa l'ouverture de cours spéciaux pour les femmes. Le but avoué était d'élargir les connaissances médicales des sages-femmes, mais les matières exigées pour l'admission étaient celles du programme des lycées de femmes, et les cours, qui duraient quatre ans, comprenaient un enseignement médical très-étendu.

Après ces quatre années, les femmes pouvaient exercer la médecine en subissant les épreuves imposées aux médecins, avec cette différence que l'examen devait porter principalement sur les maladies des femmes.

Les cours se faisaient à l'Académie médico-chirurgicale et une dame fit même un don de 200,000 francs pour les besoins de la nouvelle Faculté.

On admettait les femmes âgées de 20 ans au moins, ayant achevé leurs études dans les lycées, ou ayant obtenu le diplôme d'institutrice libre. Le nombre des admissions, par année, était limité à soixante-dix.

La première année, il s'est présenté 106 jeunes filles, la seconde 99, et on a dû, pour ces deux ans, admettre 175 étudiantes au lieu de 140, chiffre réglementaire.

Après quatre ans, pendant lesquels 300 étudiantes ont suivi les cours, M. Kosloff a obtenu une subvention de l'État et le transfert des cours de l'Académie à l'hôpital militaire Nicolas; ces mesures leur assuraient une existence indépendante.

Les études furent prolongées d'une année et la direction des cours fut remise au médecin en chef de l'hôpital, aidé de l'inspectrice M^me^ de Yermoloff et de ses aides.

Le Conseil académique conférait les grades comme pour les étudiants de l'Université.

Après cinq ans, 69 femmes ont été diplômées. Elles rendent, dit M. le D^r^ de Cyon, à qui j'emprunte ces renseignements (1), d'énormes services

(1) Étude des questions d'enseignement supérieur, Paris, année 1879.

dans les campagnes, malgré les distances, l'absence de routes, la rigueur du climat et la pauvreté des paysans. Plusieurs sont rétribuées par les Zemstwo (Conseils provinciaux) (1). Une trentaine de femmes sont entrées dans le service médical de l'armée lors de la guerre contre la Turquie; 25 ont été décorées de l'Ordre de St-Stanislas.

M. le Dr de Cyon, professeur de physiologie à l'Université de St-Pétersbourg et à la nouvelle Faculté, a remarqué que les observations au microscope et même les dissections deviennent en peu de temps familières aux étudiantes et qu'elles y déploient une délicatesse et une habileté de main particulière.

Les trente-deux professeurs qui enseignent à la Faculté des femmes constatent que les étudiantes ont prouvé leur capacité médicale et se sont montrées à la même hauteur que les hommes dans les examens, les exercices pratiques des laboratoires, les cliniques et dans le service médical de l'armée pendant la dernière campagne.

Le Conseil des professeurs a été d'avis, à l'una-

---

(1) Dans les campagnes, il n'y a pas la moitié des médecins qui seraient nécessaires; aussi certaines maladies y font d'affreux ravages.

nimité : « Qu'il est nécessaire d'attribuer aux » élèves femmes qui ont subi avec succès les exa- » mens, les mêmes titres scientifiques et les mêmes » droits dont jouissent les hommes qui ont ter- » miné leurs études dans les Universités. »

Sur une période de sept ans, 959 femmes s'étaient présentées aux épreuves de l'admission et 718 avaient été reçues, dont 641 jeunes filles et 77 femmes mariées ou veuves.

M. de Cyon, qui a examiné sur la physiologie les étudiants et les étudiantes, constate que sur 100 récipiendaires hommes, 20 ont passé très-bien, 60 ont satisfait et 20 ont échoué, tandis que sur 100 étudiantes, 48 ont obtenu le premier degré, 50 ont satisfait et 2 seulement ont échoué.

Il ne faudrait cependant pas conclure de ce résultat, observé d'ailleurs dans d'autres pays, que les jeunes filles sont plus intelligentes que les jeunes gens. Il convient de remarquer que le nombre des admissions à la Faculté féminine est limité; que les jeunes filles qui abordent les études supérieures sont parmi les mieux douées de leur sexe et les plus ardentes au travail, enfin que leur vie sédentaire les soustrait aux causes de dissipation qui nuisent si souvent aux études des jeunes gens. Ce qu'on peut dire, c'est qu'elles sont plus studieuses que la généralité des étudiants.

Malgré les succès de l'institution, et quoiqu'elle continuât à se distinguer au point de vue de l'efficacité de l'enseignement, un ukase vient de la supprimer. Les élèves actuelles pourront achever leurs études, mais on n'en admettra plus de nouvelles. Il est inutile d'ajouter que cette suppression est due uniquement à des motifs politiques.

En 1878, des cours supérieurs pour les femmes ont été organisés, à Saint-Pétersbourg, de manière à former une institution scientifique et littéraire, ayant un véritable caractère universitaire. Pendant l'année écoulée, cette institution a compté 938 étudiantes. La durée régulière des études est de quatre ans, et le 3 de ce mois, une solennité a consacré la sortie de la première série de diplomées. Elles étaient au nombre de 163, dont 99 pour la section des lettres et 64 pour la section des sciences (1).

---

(1) Voici, calculé sur 1,000, l'état social des jeunes filles qui ont été admises soit aux cours médicaux, soit aux cours scientifiques et littéraires :

	COURS	
	Médicaux.	Litt. et scient.
Employés civils ou militaires. . . .	474	582
Israélites (marchands et négociants) .	200	113
Prêtres	70	100
Négociants.	70	111
Nobles	65	75
Petits bourgeois	51	

Le surplus se compose de médecins, avocats, pharmaciens, paysans, artisans et étrangers.

Si de la Russie nous passons à l'autre extrémité de l'Europe et à un autre pôle d'organisation politique et sociale, nous trouverons aussi des faits intéressants à observer.

Une charte additionnelle du 27 août 1867 a donné à l'Université de Londres le droit de décerner aux femmes les degrés en littérature, en arts et en sciences. Elle délivre aux jeunes personnes deux espèces de certificats portant sur des matières très-étendues et très-variées. On sait que cette institution est une corporation qui examine, mais n'enseigne pas.

Une association de dames a créé un établissement mis en rapport avec les programmes d'examen de l'Université métropolitaine et dans lequel les jeunes filles peuvent suivre les cours suivants : langues et littératures anglaise, allemande, latine, française et hébraïque, psychologie, logique, histoire, jurisprudence, histoire constitutionnelle, hygiène, architecture, dessin, mathématiques, physique, chimie et géologie.

« Ce n'est pas seulement pour faire reconnaître » le droit des femmes à une instruction supérieure, » dit M. Hippeau, que des associations nombreuses » se sont formées dans ces derniers temps. L'opi- » nion publique accueille avec faveur toutes les

» tentatives pour ouvrir aux jeunes filles de la
» classe moyenne les diverses carrières pour les-
» quelles leur aptitude est incontestable. Un tendre
» intérêt pour le sort des plus pauvres a donné
» naissance à une foule d'institutions ayant toutes
» pour but de leur procurer des moyens d'existence
» par une éducation spéciale qui puisse les mettre
» à l'abri du besoin et assurer leur avenir (1). »

A *l'University College* de Londres, les femmes sont admises à tous les cours fréquentés par les étudiants, excepté à ceux de la Faculté de Médecine, qui actuellement sont l'objet d'une institution spéciale.

A l'Université de Cambridge, les femmes peuvent être admises à tous les cours; mais l'autorisation dépend du bon vouloir du professeur du cours qu'elles veulent suivre.

Il y a quatre groupes de cours : sciences naturelles, mathématiques, langues, sciences morales et sociales. Les étudiantes de Cambridge vivent dans les colléges de Girton et de Newnham-Hall, dirigés par des dames. Au *Girton College*, l'enseignement comprend quatre années, et les cours sont

---

(1) L'instruction publique en Angleterre par C. Hippeau.

donnés comme à l'Université, par les professeurs de cette institution, mais sans mélange avec les étudiants (1).

Les jeunes filles ne sont cependant soumises à d'autre contrainte que d'être présentes aux repas et de ne pas sortir le soir. En 1878, plus de cent jeunes filles étudiaient à Cambridge (2).

L'Université d'Edimbourg ayant cessé en 1869 d'admettre les femmes aux études médicales (3), et plusieurs dames ayant dû aller faire ces études à l'étranger, principalement à Paris et en Suisse, une association composée des dames les plus distinguées et des personnes les plus haut placées dans la politique et la science se constitua le 22 août 1874 pour fonder à Londres une école médicale complète ouverte aux femmes.

Un Conseil provisoire, composé de vingt-quatre médecins, entreprit l'organisation de la nouvelle institution.

Il fallait : pourvoir à un enseignement médical

---

(1) En 1879 on a inauguré à Oxford un collége semblable, *Somerville-Hall*.

(2) La fille du premier ministre du Royaume-Uni, Miss Gladstone, a subi les examens scientifiques à cette Université.

(3) Malgré une pétition signée de 16,000 dames, 4,000 hommes et 32 professeurs.

complet, disposer de la clinique d'un grand hôpital et obtenir l'autorisation pour les élèves de se présenter aux examens officiels.

L'école fut ouverte en octobre 1874, avec le concours de professeurs distingués pris dans les autres institutions. Il y eut 23 étudiantes cette année-là (1).

En 1877, le Comité obtint la faculté de donner l'enseignement clinique au *Royal free hospital*, qui n'est pas fréquenté par les étudiants.

Appuyé par des membres influents des deux Chambres, il demanda en 1876 à la législature l'admission de ses élèves aux examens réguliers.

Le Conseil général de médecine, consulté par le Gouvernement, répondit que l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie pour les femmes présentaient certaines difficultés, mais qu'il ne trouvait pas qu'on dût les exclure de cette profession.

---

(1) Pour être admises les étudiantes doivent avoir subi un examen *of arts* devant l'une des Universités anglaises ou certaines Universités étrangères, comme Melbourne et Michigan. Les certificats doivent comprendre l'anglais, l'histoire, la géographie moderne, le latin, l'arithmétique, l'algèbre, les deux premiers livres d'Euclède, la mécanique élémentaire et une des branches suivantes au choix : grec, français, allemand, italien, ou une autre langue moderne, logique, botanique et chimie élémentaire.

Le parlement vota une loi qui n'imposait pas, mais permettait aux jurys d'examen de conférer des diplômes aux femmes.

Aussitôt miss Édith Pechey, aujourd'hui professeur, demanda à être admise aux examens de *l'Université Royale d'Irlande* et du *Kings and Queens College of physicians* en Irlande.

Sa requête fut accueillie et sept autres dames se sont depuis présentées et ont aussi obtenu d'être inscrites comme médecins réguliers.

Le règlement récent de la *Royal University of Ireland* contient un article admettant les étudiants des deux sexes « à tous les degrés, honneurs, » concours, prix et bourses de cette Université.

» Les examens pour les femmes se font sépa- » rément de ceux des hommes, mais aux mêmes » jours. »

Pendant l'automne de 1876, une étudiante en médecine demanda à passer ses examens devant l'Université de Londres. L'Université s'opposa; mais on en appela au Conseil académique, et le 15 janvier 1878 celui-ci décida par 241 voix contre 132 que les femmes seraient admises aux examens pour les grades de l'Université.

Depuis 1874, cent étudiantes sont entrées à la nouvelle école médicale, et sur ce nombre 75 ont

étudié la médecine, et 25 ont suivi les cours en amateurs (1).

L'École ne se soutient que par les rétributions des élèves et des souscriptions volontaires. Une dame de la nouvelle Galles du Sud lui a fait un don d'une valeur de 175,000 fr.

Elle compte des dames parmi ses professeurs, notamment les docteurs Sophie Jex-Blake, Garrett-Anderson, Louise Atkins, Edith Pechey. On voit dans le comité les noms des ladies, des lords, des hommes politiques et des savants les plus considérés (2).

Pendant l'année écoulée, c'est une élève de l'École médicale des femmes, miss Prideaux, qui a obtenu, devant l'Université de Londres, la médaille d'or pour l'anatomie; d'autres étudiantes ont obtenu des distinctions pour d'autres branches (3).

---

(1) J'ai sous les yeux la liste de vingt-six dames admises à la pratique médicale en Angleterre.

Une a étudié à Genève, six à Paris, quatre à Zurich, quatre à Berne et onze en Angleterre.

(2) La comtesse de Buchan, lady Stanley, les lords Aberdare, Mount-Temple, les comtes de Dufferin, de Shaftesbury, l'évêque d'Exeter, les dames Blackwell, Thorne, etc., les membres du Parlement Shaw-Lefèbvre, Stansfeld, Fawcett, Cowan, Thomasson, les professeurs Huxley, Hales, Schafer, Seeley, etc., un grand nombre de docteurs en médecine.

(3) Récemment le célèbre professeur Huxley, en présidant une distribution de prix aux étudiantes de l'École de médecine, disait

Mais c'est surtout aux États-Unis d'Amérique que l'instruction supérieure des femmes a pris une grande extension. Dans un discours prononcé à l'Association pour la science sociale, à Saratoga, le docteur Pope a résumé les réponses faites au questionnaire adressé à 470 dames ayant le droit d'exercer l'art médical; sur ce nombre, 442 ont répondu. 390 pratiquent la médecine, onze se sont bornées à leur examen, sept ont cessé pour des motifs de santé, cinq pour d'autres occupations et vingt-neuf se sont retirées dans la vie privée, dont douze à la suite de mariage.

Aux États-Unis, les établissements d'enseignement secondaire ont le même programme pour les deux sexes. Parfois, comme à Providence, les deux sexes sont réunis, plus souvent ils sont séparés.

Au célèbre Collége Vassar, qui reçoit 400 jeunes filles, le programme correspond à peu près à celui

---

que depuis ces dernières années il était membre d'une commission royale pour la question de l'enseignement supérieur des femmes. Il ne peut faire connaître le rapport de la Commission qui n'est pas encore déposé, mais il peut déclarer qu'elle a été frappée de l'importance de l'éducation médicale pour les femmes. Il ne peut dire si une ou plusieurs portes leur seront ouvertes pour entrer dans la profession médicale, mais il croit pouvoir affirmer qu'il n'y aura plus de barrières contre les femmes.

de nos Facultés des sciences et de philosophie et lettres. La durée normale des études est de quatre ans, et on exige pour l'admission le latin, l'algèbre jusqu'aux équations du second degré, la rhétorique et l'histoire générale.

En 1867, la législature de l'État de Michigan avait pris la décision suivante : « Résolu que le » but élevé pour lequel l'Université de Michigan » a été fondée ne sera atteint que lorsque les femmes » seront admises au partage de ses droits et de ses » priviléges. »

Aujourd'hui l'Université de Michigan compte 1,500 élèves. Le tiers, soit environ 500, sont des jeunes personnes dont les unes étudient la médecine et la pharmacie, quelques-unes le droit ; un grand nombre suivent le cours des sciences, des lettres et de la philosophie, soit en vue de la carrière de l'enseignement, soit pour acquérir une instruction plus étendue.

On sait qu'en Amérique, il y a des professeurs femmes jusque dans l'enseignement supérieur, et dans certains États le barreau leur est même accessible.

A Philadelphie, il existe une École de médecine pour les femmes qui est réputée. Les docteurs-femmes sont préférées comme médecins dans les

colléges de jeunes filles, dans les couvents et les institutions féminines.

On en cite à Philadelphie et à New-York qui gagnent de 80,000 à 100,000 fr. par an à soigner les femmes et les enfants.

Si nous revenons en Europe, dans les pays qui nous entourent, nous trouverons que l'instruction supérieure des femmes a été beaucoup moins favorisée qu'en Angleterre et aux États-Unis.

Quoique l'Allemagne possède depuis longtemps des écoles d'enseignement secondaire pour les filles, que ces écoles soient actuellement très nombreuses et très prospères, ses universités sont peu favorables à l'admission des femmes aux études supérieures. Nulle part, à notre connaissance, les Facultés de médecine ne leur sont ouvertes ; en Bavière les femmes en sont formellement exclues par un arrêté pris en 1880 par M. de Lutz (1).

Parfois, comme à Leipzig, pour les sciences, elles sont admises aux cours et aux examens, tandis que pour les lettres et la philosophie, elles

---

(1) On rapporte qu'au Congrès des médecins allemands, tenu à Cassel en septembre 1878, on n'admit qu'après un scrutin et à une faible majorité, Madame Hoggan, malgré son diplôme de docteur, à lire un mémoire qui cependant fut jugé très remarquable et fut très applaudi.

peuvent suivre les cours et les exercices pratiques, mais elles doivent s'adresser ailleurs pour obtenir des diplômes. D'autres Universités, comme celle de Goettingue, confèrent des grades aux femmes mais sans les admettre aux cours (1).

En Suède, il en est tout autrement. Une ordonnance royale du 3 juin 1870 y a ouvert la carrière de la médecine aux femmes. Elles ont le droit de l'exercer après avoir subi les épreuves exigées des étudiants. Dans ce but, l'Institut Carolinien, à Stockholm, a ouvert un cours spécial d'anatomie pour les étudiantes; la plupart des autres cours sont suivis à l'Université d'Upsal.

A Stockholm également, l'Ecole Wallin et le Lycée des demoiselles ont une section qui prépare à l'examen d'étudiant (une espèce de baccalauréat) avec les mêmes programmes que ceux des Lycées de garçons. Depuis 1870, cinquante jeunes per-

---

(1) Mon honorable collègue, M. Paul Frédéricq, dans son travail sur *l'Enseignement supérieur de l'histoire*, cite ce fait qu'une jeune fille qui suivait le cours pratique d'histoire de M. Von Noorden, et qui était de loin son meilleur élève, dut aller passer son doctorat à Berne. Elle enseigne à Berlin au *Victoria Lyceum*, qui a une population de près de 1000 jeunes filles.

A Munich, en 1878, ont été inaugurés des cours scientifiques pour les jeunes filles, près de l'académie des sciences, avec le concours de Dollinger, Siebold et Holtzendorff.

sonnes ont subi cet examen. Quelques-unes ont continué leurs études à l'Université ; la plupart ont obtenu des places dans l'enseignement.

L'Italie a eu autrefois des professeurs-femmes célèbres ; l'Université de Padoue cite avec orgueil les noms de Cornaro Piscopia et de Novella d'Andréa. Celle-ci était tellement belle, qu'elle devait, dit-on, parler derrière un rideau. Jusqu'en 1817, l'Université de Bologne a vu figurer parmi ses professeurs Clotilde Tambroni qui enseignait la littérature grecque.

Aujourd'hui, quoique l'enseignement public secondaire destiné aux jeunes filles ait été jusqu'ici négligé, l'Université de Bologne ouvre ses divers cours aux femmes. En 1878, une jeune personne y obtenait sou diplôme de docteur en médecine et en chirurgie. En 1881, une étudiante, après quatre années de fréquentation, a été proclamée docteur en droit, avec le maximum des points, à l'unanimité des membres du jury.

Cette année, une étudiante obtenait, à 21 ans, le diplôme de docteur en lettres avec 24 points sur 27, et une autre jeune fille subissait, avec succès, la première épreuve pour les mêmes études.

A Turin, trois jeunes filles suivent les cours du Lycée Cavour, cours qui succèdent à ceux du gym-

nase et comprennent la rhétorique et deux années de philosophie.

A Paris, non-seulement des jeunes personnes et des dames assistent aux cours du Collége de France, mais plusieurs dames françaises et étrangères, et notamment six Anglaises, ont suivi les cours de l'École de médecine. Elles s'y sont distinguées par leur intelligence et leur application ; elles ont subi tous les examens requis et pratiquent la médecine avec succès. On réserve aux femmes le premier banc dans les amphithéâtres et on leur affecte un local spécial pour les dissections. D'après ce qui m'a été affirmé de bonne source, le mélange des sexes, tant aux cours qu'aux cliniques, n'a pas eu le moindre inconvénient (1).

*
* *

En Belgique, la loi de 1850 sur l'enseignement moyen garde un silence complet sur l'instruction des filles. Quelques villes, pour suppléer à cette lacune, ont établi plus tard des écoles moyennes.

En 1870, M. Pirmez, ministre de l'intérieur,

(1) En 1879, on comptait 37 Françaises diplômées : 5 pour le doctorat en médecine, 4 pour la licence en lettres ou en sciences, 20 pour le baccalauréat ès lettres, 8 pour le baccalauréat ès sciences.

inscrivit au budget une somme de 50,000 fr. destinée à subventionner ce genre d'établissements. Le successeur de M. Pirmez fit transformer cette allocation en subside pour l'enseignement primaire à programme développé.

La loi du 15 juin 1881 a enfin stipulé qu'il serait établi, par le gouvernement, au moins cinquante écoles moyennes de filles et a consacré la création d'un enseignement normal pour former des régentes et des directrices.

En ce qui concerne l'enseignement universitaire, la question de l'admission des femmes a été officiellement posée pour la première fois, en 1875, par une dépêche de M. le Ministre de l'intérieur Delcour, adressée aux Universités de l'État.

Voici comment le rapport triennal présenté aux Chambres résume les faits :

« On a interrogé l'Université de Liége sur les » questions suivantes :

» 1° Est-il possible, est-il désirable que les » femmes soient admises à pratiquer la médecine » ou certaines de ses branches, notamment à » traiter les maladies des femmes et des enfants?

» 2° Dans l'affirmative, quelles sont les connais- » sances qu'il y aurait lieu d'exiger des intéressées » et quelles mesures conviendrait-il, le cas échéant,

» de prendre pour organiser l'enseignement à » donner aux femmes qui se destinent à la carrière « médicale? »

» Le Conseil académique a été d'avis qu'aucun » obstacle physique ni légal ne s'oppose à ce que » les femmes se livrent à la pratique de la méde- » cine et (par 14 voix contre 10 et 3 abstentions) » qu'il est désirable qu'elles cherchent à s'ouvrir » cette carrière. Mais il rejette l'idée (par 14 voix » contre 6 et 3 abstentions) de les admettre à des » études incomplètes en vue de l'exercice de cer- » taines branches spéciales.

» A cette occasion, le Conseil, sur la proposi- » tion de M. Trasenster, émet le vœu que l'enseigne- » ment moyen des femmes soit organisé de ma- » nière à leur permettre l'accès de l'enseignement » médical universitaire (1). »

Le Conseil académique de l'Université de Gand, consulté également, émit l'avis, dit le rapport triennal, « qu'avant de se prononcer sur la ques-

---

(1) L'écueil à redouter pour l'admission des jeunes filles aux cours de l'enseignement supérieur, c'est l'insuffisance de l'enseignement secondaire qui leur est donné, même dans les écoles moyennes. Il faudrait, comme en Russie, en Angleterre, aux États-Unis, en Suède, en Suisse, des cours pour les préparer aux études universitaires.

» tion de l'admissibilité des femmes à la pratique » de la médecine, en certaines de ses branches, il » y a lieu d'attendre le résultat de l'expérience qui » se fait en d'autres pays (1). »

Depuis lors, la question s'est présentée devant l'Université de Bruxelles. En 1878, une institutrice demanda à pouvoir suivre les cours de la candidature en sciences naturelles. Le Conseil d'administration de l'Université ne crut pas pouvoir lui accorder cette autorisation. La postulante se présenta néanmoins en 1880 à la 2e session du jury central, après que la Commission d'entérinement avait décidé, comme l'Université de Liége, qu'on ne pouvait exclure personne des grades académiques en raison de son sexe.

Après cette décision, l'Université de Bruxelles a

---

(1) A la suite de cette enquête, l'art. 43 de la loi du 20 mai 1876 sur les examens, a stipulé : « Le gouvernement est autorisé à » fixer les conditions d'après lesquelles les femmes pourront être » admises à l'exercice de certaines branches de l'art de guérir. » Jusqu'ici le gouvernement n'a pas donné suite à cet article.

Le Conseil académique de l'Université de Liége, délibérant sur les modifications à apporter à la loi de 1876, a, dans sa séance du 11 février 1881, proposé l'article suivant :

« Les femmes peuvent exercer toutes les professions pour » lesquelles un grade est exigé par la loi, si elles ont obtenu ce » grade et l'entérinement de leur diplôme conformément à la » présente loi. »

admis les femmes à ses cours. En 1881, trois demoiselles ont suivi les cours des sciences naturelles; en 1882, cinq ont été inscrites aux mêmes cours. L'une fait son doctorat après avoir subi les examens antérieurs.

Les autres, sauf une exception, ont subi avec succès, soit la première épreuve, soit la seconde épreuve de la candidature.

Toutes ces étudiantes sont des institutrices qui veulent compléter leurs connaissances pour enseigner comme régentes ou devenir directrices dans les écoles moyennes.

A Liége, pour la première fois, une demoiselle, mue par le plus louable dévouement filial, a demandé à être admise au cours de l'Université pour obtenir le diplôme de pharmacien. Son droit n'était pas contestable pour nous et elle a été accueillie par les professeurs et par les étudiants avec les égards dus à son sexe et à sa courageuse initiative. Plusieurs jeunes personnes vont cette année suivre son exemple.

*
* *

Les faits que je viens de rapporter prouvent que dans divers pays on se préoccupe sérieusement de l'instruction supérieure des femmes.

On poursuit, en général, un double but; on veut ouvrir aux femmes de nouvelles carrières telles que la médecine, la pharmacie, l'enseignement secondaire, etc.; on veut donner aux jeunes filles des connaissances plus sérieuses et plus étendues que celles qu'elles peuvent acquérir dans l'enseignement moyen.

Beaucoup contestent encore la convenance et l'utilité sociale de ce double but.

On a été plus loin. Pendant longtemps et malgré les exemples qu'offrent la littérature et les beaux-arts, on a refusé aux femmes les facultés supérieures qu'exige la culture des sciences.

Certes, elles n'ont pas les mêmes aptitudes que les hommes pour les abstractions des sciences mathématiques, philosophiques et juridiques et pour les travaux de pure érudition, mais elles sont admirablement douées pour les connaissances qui supposent l'union du goût et du sentiment, pour les études qui exigent la délicatesse des organes, la perspicacité de l'esprit, des observations ingénieuses et sagaces.

Mais, dit-on, la femme a, à côté de l'homme, un rôle différent dans la société et dans la famille et c'est méconnaître ce rôle, que de l'occuper d'études autres que celles qu'exige le gouvernement intérieur d'un ménage.

On paraît trop oublier, quand on parle du rôle de la femme, que les jeunes filles ne sont pas toutes destinées à se marier, et que parmi les mères, le malheur ou des circonstances pénibles leur imposent trop souvent les devoirs de chef de famille et même parfois de chef d'établissement commercial ou industriel.

On oublie trop aussi qu'il convient de procurer aux jeunes filles, peu favorisées de la fortune, mais appartenant à des familles où l'instruction est en honneur, les moyens de se créer une existence digne et indépendante, de venir en aide à leurs parents, et de mériter la considération qui s'attache aux services rendus.

Évidemment, il ne faut rien exagérer. Il y a beaucoup de carrières qui ne conviennent pas au sexe faible et voué aux soins de la maternité. Les femmes ne doivent occuper ni les mandats politiques, ni les emplois de la magistrature, ni les grades de l'armée, ni la plupart des fonctions civiles; mais il ne faut pas les exclure de toutes les hautes carrières intellectuelles; il faut surtout se garder de croire que l'on a fait pour leur instruction tout ce que l'intérêt social commande.

Sans doute les femmes ayant à la fois la situation, l'intelligence et la volonté nécessaires pour

aborder des études longues et patientes seront toujours en petit nombre; mais lorsqu'une jeune fille a reçu ces facultés puissantes et privilégiées qui décident des vocations, croyez-vous qu'il soit juste, qu'il soit humain, d'étouffer ses aspirations et de l'enfermer dans un cercle d'occupations où elle se sentira fourvoyée et malheureuse?

Comme l'a exprimé avec éloquence un illustre prélat, Dupanloup, en parlant de l'instruction des femmes : « Une plante était née pour devenir » un grand arbre et vous allez en faire un arbuste » amaigri. Prenez garde dans cette mutilation de » la faire cruellement souffrir et enfin périr tout » entière. Éteindre une âme que Dieu avait créée » pour être lumineuse, c'est y enfouir le germe » d'une souffrance intérieure, que vous ne guérirez » jamais et qui égarera, peut-être, et épuisera » cette âme en aspirations vagues et exagérées. Il » n'y a pas de tourment comparable à ce sentiment » du beau qui ne peut se faire jour, à cette douleur » intime d'une âme qui, sans peut-être le savoir, » aura manqué sa vocation; et ce mot qui semble » exprimer les appels d'en haut s'applique aux » femmes comme aux hommes » (1).

---

1) DUPANLOUP, *Femmes savantes et femmes studieuses*, 1868.

Il faut donc, dans les limites du possible et du raisonnable, faciliter aux jeunes filles bien douées l'exercice de leurs facultés.

*
* *

Mais en abordant ces considérations je me préoccupais d'un intérêt bien plus important encore; je veux parler de la nécessité, au point de vue social, au point de vue de l'éducation des hommes, de donner aux femmes des classes élevées, en général, une culture intellectuelle plus sérieuse que celle que les préjugés imposent et dont elles sont les premières victimes.

Depuis plus de deux siècles, les écrivains et les moralistes les plus célèbres déplorent l'éducation trop frivole donnée aux jeunes filles des classes riches, principalement en France et dans les pays latins.

Nous pourrions remplir un volume de citations; nous sommes obligés de nous borner à quelques penseurs éminents.

Le sage abbé Fleury, l'auteur de l'histoire ecclésiastique, dans son *traité du choix et de la méthode des études*, écrivait dès 1687 : « Ce sera, sans » doute, un grand paradoxe de dire que les filles » doivent apprendre autre chose que leur caté-

» chisme, la couture et divers petits ouvrages; » chanter, danser et s'habiller à la mode; faire » bien la révérence et s'habiller civilement, car » voilà en quoi l'on fait consister pour l'ordinaire » toute leur éducation. »

« On a conclu, dit-il, comme d'une expérience » assurée, que les femmes n'étaient point capables » d'études comme si leurs âmes étaient d'une autre » espèce que celles des hommes, comme si elles » n'avaient pas aussi bien que nous une raison à » conduire, une volonté à régler, des passions à » combattre, une santé à conserver, des biens à » gouverner, ou s'il leur était plus facile qu'à » nous de satisfaire à tous ces besoins sans rien » apprendre. » Cet ecclésiastique si pieux était d'avis « que comme les femmes sont pour l'ordinaire » portées à la dévotion, elles deviennent aisément » superstitieuses si elles ne sont bien instruites. Il » faut se contenter de leur apprendre les dogmes » communs sans entrer dans la théologie, et tra- » vailler surtout à la morale, leur inspirant les » vertus qui leur conviennent le plus. Pour l'esprit, » il faut les exercer de bonne heure à penser de » suite et à raisonner solidement sur les sujets » ordinaires qui peuvent être à leur usage. »

L'année suivante, Fénelon publiait son livre

célèbre sur *l'Éducation des filles;* il trouvait que » rien n'est plus négligé que l'éducation des filles; » la coutume et le caprice des mères y décident » souvent de tout; on suppose qu'on doit donner à » ce sexe peu d'instruction. »

Et il faisait remarquer l'influence des femmes dans la famille, dans l'éducation des enfants et dans la société.

Dans le siècle suivant, en 1763, un livre qui a été souvent cité parut, à Amsterdam, sous le titre de *l'Éducation publique*, sans nom d'auteur (1).

Après avoir montré la frivolité de l'éducation donnée alors aux jeunes filles, il s'exprime ainsi : « On ne songe seulement pas qu'elles n'auront que » deux partis à prendre; ou de vivre enfermées » dans un couvent, ce qui est l'antipode de leur » éducation, ou de donner, non pas simplement » des enfants, mais des citoyens et des défenseurs » à la patrie, ce dont elles sont aussi incapables » que leurs épagneuls de produire des lions ou » leurs serins des aigles. »

Après avoir signalé la nécessité de remplacer l'éducation futile d'alors par une instruction sérieuse, l'auteur ajoute :

---

(1) Ce livre est généralement attribué à Diderot; toutefois cette opinion est contestée.

« Alors nous aurons des femmes instruites et non » d'agréables perroquets, des femmes honnêtes et » non de jolies marionnettes, des femmes actives » et capables d'inspirer aux hommes la noble ému- » lation des vertus et non des pagodes parées qui » ne veulent que leur encens. »

Malgré des protestations périodiques en faveur d'une réforme de l'éducation des filles et qu'il serait trop long d'énumérer, la routine et les préjugés opposèrent, en France aussi bien qu'en Belgique, une digue insurmontable à toute amélioration ; c'est à ce point qu'en 1833, Guizot, dont le plus bel acte comme homme d'État est sa loi sur l'instruction primaire, dut sacrifier un titre entier consacré aux écoles primaires de filles, parce qu'il put constater que s'il ne le retirait pas la loi serait rejetée (1).

M. E. Legouvé écrivait récemment que, il y a trente-deux ans, il avait été fort malmené, il avait été traité de socialiste et de destructeur de la famille, parce que, dans un cours sur les femmes au Collége de France, il avait demandé des lycées pour les filles comme pour les garçons et proclamé

---

(1) Voir rapport de M. Camille Sée sur l'enseignement secondaire des jeunes filles. Session de 1879.

qu'il fallait instruire sérieusement les jeunes filles des classes riches (1).

La situation avait été améliorée pour l'instruction primaire, mais la préoccupation des pouvoirs publics n'allait pas au-delà. M. Jules Simon signala cette lacune dans la discussion de la loi de 1867.

« Les filles, dit-il, même dans les pensionnats les » plus élevés, reçoivent une instruction futile, in- » complète, toute d'arts d'agrément, sans rien de » sérieux et d'élevé. Elles que la nature a douées » d'une intelligence si ouverte, d'un tact si sûr, » d'une sensibilité si fine et si délicate, qui sont » faites pour comprendre ce qu'il y a de plus grand » dans les lettres et pour s'y plaire, qui seraient » pour nous des compagnes d'études si utiles et si » charmantes, nous les réduisons à n'être que des » idoles parées. Nous ne songeons pas à faire des » femmes révolutionnaires, nous voulons en faire » les compagnes intellectuelles de leurs maris. Il » n'est personne qui puisse nier que l'instruction » qu'on leur donne aujourd'hui ne les prépare pas à » ce rôle. Un des grands malheurs de la société » actuelle, c'est la séparation de plus en plus consi-

(1) Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique.

» dérable qui s'établit entre l'homme et la femme, » l'homme allant dans les clubs, se livrant aux » exercices du sport, se déshabituant de la vie » d'intérieur ; et la femme, réduite à vivre avec » d'autres femmes, loin du cœur et de l'esprit de » son mari. »

Au même moment, l'ancien évêque d'Orléans, qui était homme d'esprit et de société, publiait dans *le Correspondant*, sous le titre de *Femmes savantes et femmes studieuses*, un article vigoureux en réponse aux boutades dédaigneuses de Joseph de Maistre, article dans lequel il déplorait l'insuffisance de l'instruction donnée aux jeunes filles dans les pensionnats et dans les familles. Je voudrais pouvoir citer bien des pages de l'écrit de l'éloquent prélat, car on ne peut l'accuser d'être un novateur téméraire et irréligieux, ni le soupçonner de prévention peu favorable à l'éducation des couvents. Mais je dois me restreindre, pour ne pas trop excéder les limites du temps que vous pouvez m'accorder.

Il établit d'abord que « c'est pour les femmes » un devoir d'étudier et de s'instruire ; le travail » intellectuel doit avoir sa place réservée parmi les » occupations qui leur sont spéciales et parmi » leurs obligations les plus importantes.

» Qu'on ne s'y trompe pas, dit-il, des principes » rigides avec des occupations futiles, de la dévo- » tion avec une vie purement matérielle ou mon- » daine, font des femmes sans ressources pour » elles-mêmes et quelquefois insupportables à leurs » maris et à leurs enfants. »

Dupanloup signale l'influence sociale néfaste de l'éducation qu'on donne aux jeunes filles.

Ce point de vue étant précisément celui qui m'a préoccupé en écrivant ces lignes, vous me permettrez de citer en grande partie son opinion.

« La vérité pénible que je veux dire ici, c'est que » l'éducation même religieuse ne donne pas tou- » jours, donne trop rarement aux jeunes filles et » aux jeunes femmes le goût sérieux du travail. » J'attribue cet éloignement pour le travail d'abord » à l'éducation qu'on leur donne, légère, frivole et » superficielle quand elle n'est pas fausse, et ensuite » au rôle qu'on leur fait dans le monde, à la place » qu'on leur réserve dans la famille, même dans » certaines familles chrétiennes.

» On veut que les femmes n'étudient pas : elles » ne veulent pas, non plus, qu'on étudie autour » d'elles. On veut qu'elles ne fassent rien : elles ne » veulent pas non plus qu'on travaille, ou du moins » elles n'encouragent ni leurs maris ni leurs enfants

» à rien de ce qui est sérieux et demande de la » peine et du dévoûment, et parfois elles vont » jusqu'à s'y opposer, quand leur plaisir ou leur » liberté peut en souffrir. Et c'est un immense » malheur ! car elles ont ici la plus funeste in- » fluence !

» En vain dirons-nous à tous : Travaillez, ac- » ceptez les emplois, occupez du moins votre » temps. Tant que les femmes seront là pour dé- » truire l'effet de nos conseils, ils ne serviront à » rien. Tant que la mère conseillera à sa fille de ne » pas épouser un homme en place, tant que la jeune » femme emploiera tout son art à détourner son » mari du travail, tant que la jeune mère n'incul- » quera pas à son fils la nécessité de s'instruire, » de cultiver son esprit et ses facultés comme on » cultive une plante précieuse, la loi du travail » sera méprisée.

» Oui, dans l'état actuel de nos mœurs et la vie » de famille étant donnée ce qu'elle est, les femmes » seules peuvent protéger efficacement le travail, » y préparer de bonne heure, le rendre possible et » facile, l'imposer même, en lui réservant estime, » encouragement et admiration. »

Plus loin, il ajoute :

» Elle ne rêve pour son fils, cette faible et

» aveugle mère, et c'est même là ce qu'elle appelle » *l'occuper*, que parties de chasse, réunions de » jeunes gens, hippodromes, spectacles, bains de » mer, bals, où elle le suit des yeux, s'enivre » de ses triomphes de salon, dont peut-être elle » ferait mieux de gémir, vaniteuse pour son fils, » ne pouvant plus l'être pour elle-même.

» Aussi que blâme-t-elle en lui? un geste peu » gracieux, un mot vulgaire, une politesse omise. » Ce n'est pas elle qui lui dira : Vous êtes fait pour » mieux que cela : visez plus haut; instruisez-» vous; apprenez à réfléchir, à connaître les » hommes, les choses et vous-même; devenez un » homme distingué; servez votre pays; faites-vous » un nom, si vous n'en avez pas, et, si vous en » avez un, soyez en digne! »

A la même époque, à la fin de l'année 1868, un penseur, J. Stuart Mill, écrivait aux dames de Saint-Pétersbourg, qui s'efforçaient d'obtenir un enseignement supérieur pour les femmes, une lettre dans laquelle nous lisons :

« L'égal accès des deux sexes à la culture intel-» lectuelle importe non-seulement aux femmes, » mais encore à la civilisation.

» Je suis profondément convaincu que le pro-» grès moral et intellectuel du sexe masculin risque

» beaucoup de s'arrêter sans cela, non-seulement » parce que rien ne peut remplacer les mères pour » l'éducation de leurs enfants, mais parce que » l'influence sur l'homme lui-même du caractère » et des idées de la compagne de sa vie ne peut » pas être insignifiante.

» Il faut que la femme le pousse en avant ou le » retienne en arrière. »

On voit le parfait accord de trois esprits si divers et d'opinions si différentes en d'autres matières, que J. Stuart Mill, Dupanloup et Jules Simon.

C'est ému du grand péril politique et social que présente l'état moral et intellectuel des classes élevées, c'est convaincu du rôle que la femme est appelée à remplir dans l'éducation des jeunes gens, que j'ai cru devoir appeler votre attention sur ce que je considère comme l'une des plus hautes questions de l'enseignement.

Les hommes font les lois, les femmes font les mœurs, qui ont une influence bien plus étendue que les lois ; les hommes ont l'action extérieure, les femmes sont le centre, l'âme de la famille et de la société. On l'a souvent observé, la plupart des hommes supérieurs ont eu pour mères des femmes distinguées. C'est la mère qui

imprime surtout à l'enfant et à l'adolescent les sentiments qui en feront plus tard un homme. Pour y réussir, elle doit non-seulement attacher un grand prix au travail, mais elle doit posséder les lumières qui donnent l'intelligence du rôle assigné au jeune homme ainsi que l'autorité morale nécessaire pour le guider.

En Belgique, et principalement à Liége, on trouve certainement des femmes fort bien douées. On peut admirer, surtout dans les classes commerçantes, leur activité, leur énergie, leur bon sens. On sait du reste que les maisons qui prospèrent sont presque toujours celles où la femme seconde activement le mari.

On connaît le succès qu'ont obtenu à Liége et ailleurs les écoles moyennes pour les jeunes filles; le gouvernement a fait un pas important par la loi de 1881. Elle ouvre une carrière nouvelle et qui demande des études plus élevées aux jeunes personnes qui ont la vocation de l'enseignement.

J'ajouterai que les examens qui ont eu lieu pour conférer des diplômes de régentes ont confirmé l'observation faite dans d'autres pays.

La plupart des récipiendaires ont subi les épreuves avec une grande supériorité, quelques-unes même avec un éclat qui a émerveillé les

membres du jury que présidait mon honorable collègue, M. de Laveleye.

* * *

Mais ce qui constitue pour notre pays une situation périlleuse et qui préoccupe tous ceux qu'anime un patriotisme éclairé, c'est l'ignorance et l'oisiveté qui règnent chez les jeunes gens des classes riches.

Loin de comprendre que la richesse impose des devoirs et d'impérieux devoirs, ils croient qu'elle donne le droit de n'être propre à rien ; ils estiment que leur impuissance et leur nullité sont une distinction, comme si nous étions encore au temps où les nobles s'honoraient de ne pas savoir écrire.

C'est une grande déperdition de force pour une nation que la vie inoccupée de ceux qui devraient intervenir dans les affaires publiques et dans les œuvres civilisatrices, ou qui, à tout le moins, devraient appliquer utilement leurs facultés. Un pays de grande liberté, comme le nôtre, impose de grandes responsabilités à tous ceux qui ont une situation privilégiée.

On sait combien les choix sont souvent restreints pour les mandats électifs et pour les hautes fonctions politiques. C'est un danger pour l'avenir de nos institutions.

Et puis quel argument ils donnent aux sectes socialistes ces oisifs, qui, loin de rendre le moindre service à la société, scandalisent l'honnête ouvrier, le modeste commerçant, par l'étalage tapageur de leurs vices!

L'oisiveté entraîne bien d'autres conséquences funestes.

« L'homme est une force active, » selon l'expression de Leibnitz. Quoi qu'il fasse, cette force doit s'exercer, se déployer. Le travail est un consolateur, un ami sûr, qui donne le calme et fait goûter les distractions et les plaisirs raisonnables. L'inaction, au contraire, est aussi nuisible à l'esprit qu'au corps. Le malheureux qui se soustrait au travail, qui méconnaît la première loi de notre nature, voit se dresser à côté de lui un ennemi terrible, implacable, qui le poursuit partout, jour et nuit, comme un châtiment et une malédiction. Cet ennemi, c'est l'ennui.

Pour y échapper il cherche à s'étourdir. Il oublie sa dignité et son honneur; il dissipe son patrimoine dans les tripots et les orgies; il étale cyniquement des amours qui le ravalent au niveau des créatures qu'il a dégradées. « Il est écrasé par l'énorme poids du rien » comme dit de Maistre.

C'est ainsi qu'on voit les plus beaux noms s'é-

teindre dans la fange. C'est ainsi que les fils des hommes qui se sont enrichis par le travail et l'intelligence oublient tout ce qu'ils doivent au nom qu'ils portent et à leur pays.

Et néanmoins des mères très honorables accueillent dans leur famille ces jeunes gens désœuvrés et souvent vicieux ; elles les donnent pour compagnons à leurs fils, s'ils appartiennent à un certain monde, et pour maris à leurs filles, s'ils ont un titre ou de la fortune.

Croit-on que si, ici comme en Hollande, en Angleterre et en Allemagne, les femmes considéraient comme un déshonneur pour un jeune homme d'être ignorant et oisif, si les mères prouvaient à leurs fils qu'elles attachent réellement un grand prix au travail; croit-on que si, au lieu de craindre de développer la raison et l'intelligence des jeunes filles, elles leur donnaient une instruction sérieuse, la situation que tout le monde déplore ne se modifierait pas?

Je sais bien que l'on tourne un peu dans un cercle vicieux. Comme le dit Dupanloup : « Tant » que les femmes ne sauront rien, elles voudront » des hommes inoccupés. Et tant que les hommes » ne se décideront pas au travail, ils voudront des » femmes ignorantes et frivoles. »

Il n'en est pas moins vrai que c'est par la femme que la régénération des classes élevées doit se faire.

Or, c'est là le grand but que j'assigne à l'instruction supérieure des femmes. Lorsqu'on verra des jeunes filles acquérir des connaissances étendues, on ne croira plus que les femmes sont incapables d'études sérieuses. Des cours supérieurs faits à Liége et à Bruxelles par des professeurs de l'Athénée et de l'Université ont été suivis avec succès par un certain nombre de jeunes personnes; sans parler des langues, de la littérature, de l'histoire, il y a des études scientifiques qui ont beaucoup d'attrait pour les femmes : ce sont celles de l'histoire naturelle enseignée, comme on le fait maintenant, à l'aide de l'observation et des exercices pratiques. La botanique est une science très-agréable; l'horticulture, l'arboriculture, l'étude des animaux, les révélations du microscope, le monde merveilleux et si important des infiniment petits ; toutes les sciences qui font connaître les êtres qui nous entourent, ouvrent à l'intelligence des occupations bien plus saines, à l'imagination des horizons bien plus vastes, elles excitent un enthousiasme bien plus réel que tant de tristes romans dont la littérature parisienne inonde les boudoirs.

Il y a sans doute encore bien des préjugés à

vaincre. On craint que les jeunes filles instruites n'effarouchent nos jeunes mondains; on craint aussi qu'elles ne deviennent pédantes. Sans doute les meilleures choses peuvent dégénérer. Mais proscrira-t-on la piété parce qu'elle peut tomber dans la bigoterie? Répudiera-t-on la grâce parce qu'elle est parodiée par l'afféterie? Selon le mot de M. Legouvé, il ne faut « ni pédantes ni poupées. » Le pédantisme chez une femme accuse un manque de tact, de modestie et de véritable instruction. C'est donc un énorme travers. D'un autre côté, une poupée de dix-huit ans peut être une agréable enfant; mais une poupée de 40 ans, de 60 ans, c'est une caricature (1).

Au surplus, nous pouvons répondre mieux que

---

(1) « On approuve et on fait bien, dit Dupanloup, une jeune fille qui parle deux ou trois langues vivantes. Mais si, suivant le conseil de Fénelon, vous avez appris un peu de latin, cachez cette étude *comme un péché*, ou vous êtes, comme on dit, un *bas bleu*. On vous passera aussi difficilement le goût des lectures sérieuses, des études historiques.

» Si on était plus indulgent, si on ne frappait pas de ces stupides anathèmes les femmes qui étudient, celles qui en ont le goût s'y livreraient sans penser qu'elles font une chose extraordinaire; et alors fussent-elles même en petit nombre, elles communiqueraient une certaine vie à la société. Peut-être le niveau des conversations, des occupations et des idées s'élèverait-il? Les choses élevées inspireraient plus d'intérêt, et vraiment qui pourrait s'en plaindre? »

par des théories à ces objections. Les faits sont là. Nous connaissons tous des femmes distinguées, et elles ne manquent pas à Liége, qui, après avoir reçu une éducation judicieuse, ont continué à s'instruire et ont acquis ainsi « des clartés de tout », selon l'expression de Molière. Ces femmes diffèrent des femmes ignorantes et frivoles, parce qu'elles sont beaucoup plus aimables. Elles ont le mérite de pouvoir causer agréablement avec tout le monde, avec les jeunes et avec les vieux, avec les dames de tout âge, avec les artistes et avec les savants ; aussi personne n'a la pensée de leur reprocher leur instruction et leur intelligence (1).

*
* *

Je conclus, Messieurs.

La solidité et le succès de l'enseignement donné

(1) Mme de Lambert, qui, dès le commencement du 18e siècle, revendiquait énergiquement les droits des femmes à l'instruction, disait : « La pédanterie est un vice de l'esprit et le savoir » en est l'ornement. »

Elle s'attachait à prouver que le défaut d'instruction est la cause de tout ce qu'il y a de léger et de frivole dans le caractère des femmes. « Nous gâtons toutes les dispositions que leur a » données la nature ; nous commençons par négliger leur éduca- » tion ; nous n'occupons leur esprit de rien de solide et le cœus » en profite ; nous les destinons à plaire et elles ne nous plaisent « que par leurs grâces ou par leurs vices. Il semble qu'elles ne » soient faites que pour être un spectacle agréable à nos yeux. » (*Réflexions sur les femmes*, par Mme de Lambert).

aux hommes sont intimement liés à l'amélioration de la culture intellectuelle des femmes.

En Belgique et en France, la plupart des jeunes gens des classes élevées, des fils de parents riches ou qui croient l'être, sont d'une déplorable ignorance. Ils ne font aucune espèce d'études supérieures, ou, s'ils essaient de les aborder, ils se rebutent bientôt. A quoi tient cette plaie sociale? Presque toujours à ce qu'on ne leur a inspiré ni le goût, ni l'habitude de s'occuper sérieusement; à ce qu'ils vivent dans un entourage où le travail intellectuel n'est pas honoré; à ce que, loin de le considérer comme un digne et glorieux devoir, on le place bien en dessous des exercices et des plaisirs qui ne devraient en être que l'accessoire.

Comme le font remarquer tant de profonds moralistes, prêtres ou philosophes, cette situation déplorable a pour cause première la fausse éducation donnée aux femmes des classes élevées. En général, elles ne comprennent pas ce qui fait la force et la dignité de l'homme; elles prennent pour maris des hommes ignorants et désœuvrés comme elles. Elles sont dès lors incapables d'élever leurs fils pour en faire des hommes; elles ne peuvent donner à la patrie des citoyens instruits, énergiques et dévoués.

Sans doute, il existe parmi les jeunes gens des familles aisées de très-honorables exceptions, comme il y a des natures rebelles qui résistent aux soins les plus attentifs et les plus judicieux; mais presque toujours ceux qui aiment le travail appartiennent à des familles où père et mère prêchent d'exemple, où l'on est pénétré de la supériorité et de la distinction qui s'attachent à la culture de l'intelligence, où l'on place à un rang inférieur les avantages de la richesse et de la naissance.

C'est frappé de ces faits que je demande que l'on développe par tous les moyens l'instruction des femmes. Quand plus généralement que maintenant nous les aurons pour auxiliaires dans l'œuvre de l'enseignement donné à la jeunesse, nos Universités verront les études acquérir plus de fécondité et d'éclat; le pays trouvera pour toutes les hautes carrières des hommes préparés à les remplir, et pour toutes les œuvres généreuses et patriotiques des citoyens qui s'y dévoueront avec cœur et intelligence.

EXPOSÉ

DE LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1881-1882.

Pendant l'année académique 1881-1882, 1,203 étudiants ont pris inscription au rôle général. C'est 38 de plus que l'année dernière.

Ils se répartissent entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de philosophie.	181	élèves, dont	90	nouv.
» de droit . .	273	» »	68	»
» des sciences.	290	» »	105	»
» de médecine.	196	» »	53	»
Écoles spéciales . . .	263	» »	63	»
Totaux.	1,203		379	

Des 1,203 élèves inscrits, 98 sont étrangers et 1,105 indigènes. Ceux-ci se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province	d'Anvers	15
»	Brabant	57
»	Flandre occidentale	15
»	Flandre orientale	7
»	Hainaut	81
»	Liége	735
»	Limbourg	58
»	Luxembourg	61
»	Namur	76
		1,165

Les 98 élèves étrangers sont originaires des pays que voici :

Allemagne	8
Amérique	3
Angleterre	3
Autriche	2
Écosse	2
Égypte	1
Espagne	9
France	10
Grand-Duché de Luxembourg	6
Hollande	22
Indes orientales	2
Italie	8
Pologne	1
Roumanie	13
A reporter	90

Report	90
Roumélie	1
Russie	5
Turquie	2
Total. . .	98

Nous avons eu à déplorer la mort de cinq étudiants : MM. Joseph Denoel, Léon Poelman et Charles Foettinger, des Écoles spéciales; Henri Famenne et Alphonse Myster, de la Faculté de droit.

Examens.

Facultés.

948 élèves ont pris inscription pour les examens devant les Facultés, pendant les trois sessions de l'année académique :

187 élèves ne se sont pas présentés.

761 ont été examinés.

525 élèves ont été admis, dont :

296 d'une manière satisfaisante.

104 avec distinction.

81 avec grande distinction.

44 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Foidart, J. d'Ans.
2 Journez, A., de Bruxelles.
3 Magnette, Ch., de Virton.
4 Bernimolin, A., de Liége.
5 Pirenne, H., de Verviers.

MM. *B.* FACULTÉ DE DROIT.

1 De Cuvelier, A., de Philippeville.
2 Journez, A., de Bruxelles.
3 Magnette, Ch., de Virton.
4 Genot, V., de Liége.
5 Martin, R., de Visé.
6 Debruyn, L., de St-Trond
7 Leclercq, G., de Mons.
8 Wauters, O., de Liége.
9 Thuriaux, T., de Bolland.

MM. *C.* FACULTÉ DES SCIENCES.

1 Lejeune, A., de Dison.
2 Deruyts, J., de Liége.
3 Arnauts, Ch., de Geet-Betz.
4 Corin, G., d'Ivoz-Ramet.
5 Cornil, F., de Châtelet.
6 Libotte, E., de Liége.
7 Saroléa, E., de Hasselt.
8 Terfve, Os., de Nessonvaux.
9 Van Beneden, A., de Jupille.
10 Philippe, Ch., de Liége.
11 Rocour, Ch., de Liége.
12 Saroléa, L., de Hasselt.
13 Fonsny, J. J., de Hodimont.

MM. *D.* FACULTÉ DE MÉDECINE.

1 Foccroulle, H., de Liége (1).
2 Chaltin, A., de Tirlemont.
3 Malvoz, E., de Huy.
4 Mouton, L., de Liége.
5 Delsalle, A. de Huy.
6 Gustin, J., d'Ensival.
7 Marneffe, H., d'Alleur.
8 Moreau, J., de Couvin.
9 Chauvin, G., de Liége.
10 Henrijean, F., de Spa.
11 Michel, L., de Liége.
12 Milz, G., de Virton.
13 Lejeune, M., de Dison.
14 Leplat, L., de Huy.
15 Antoine, Th., de Jemeppe-sur-Meuse (1).

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

MM. *A.* FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1 Hanuise, J., de Lanquesaint (2).
2 Drèze, E., de Dison.
3 Dupont, H., de Houdeng-Aimeries.

---

(1) MM. Foccroulle et Antoine ont obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(2) M. Hanuise a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

Loyens, A., de Liége.
5 Thomas, J., de Leuze.
6 Berchem, F., de Dudelange.
7 Gerardy, A., de Chaineux.
8 Gonne, F., de Cologne.
9 Mille, G., de Tavier.
10 Neef, Ch., de Tilff.
11 Coemans, F., de St-Trond.
12 Marcotty, G., de Jemeppe.
13 Thiry, G., de Liége.
14 Foidart, J., d'Ans.
15 Orban, O. de Huy.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 de Grady, H., de Liége.
2 Thuriaux, T., de Bolland.
3 Guillot, L., de Liége.
4 de Bruyn, A., de St-Hubert.
5 Dubois, E., de Namur.
6 Falloise, M., de Liége.
7 Fortemps, G. de Villers-le-Bouillet
8 Goethals, P., de Liége.
9 Loyens, A., de Liége.
10 Monjoie, M., d'Assesses.
11 Niffle, E., de Thuin.
12 Ernst, J., de Herve.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Evrard, E., de Verviers.
2 Legros, E., d'Ath.
3 Demeuse, A., de Saintes.
4 Chapuis, E., de Verviers.
5 Leruth, H., de Mortier.
6 Malget, E., de Heispelt.
7 Bastin, P., d'Eysden.
8 Delmotte, A., de Lesdain.
9 Bérard, E., de Liége.
10 Jamsin, S., de Fléron.
11 Léonard, J. de Vivegnis.
12 Coirbay, L., de Liége.
13 Collette, J., de Cornesse.
14 Delsaux, E., de Liége.
15 Even, Ch., de Bouillon.
16 Herbillon, J., de Juprelle.
17 Soille, V., de Jodoigne.
18 Walle, M., de Herstal.
19 Prost, E., de Liége.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Bost, A., de Hodimont.
2 Milz, G., de Virton.
3 Paulus, L., de Montegnée.
4 Reuleaux, A., de Jupille.
5 Beco, L., de Chokier (1).
6 Bremken, H., de Liége.
7 Schleicher, W., d'Anvers.
8 Laruelle, A., de Huy.
9 Chalant, V., de Liége.
10 Griffé, M., de St-Denis (France).
11 Labeye, L., de Bolland.
12 Malget, E., de Heispelt.
13 Roskam, G., de Viemme.
14 Mattlet, J. J., de Bas-Oha.

---

(1) M. Beco a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

15 Waroux, G., de Liége.
16 Dewaide, P., de Soiron.
17 Dupont, H., de Nessonvaux.
18 Burnotte, L., de Grune (1).
19 Dethier, J., de Thys (1).
20 Lefils, J., de Liége (1).
21 Poskin, A., de Sorinne (1).
22 Foccroulle, H., de Liége.
23 Leplat, L., de Huy.
24 Rutten, L., de Sittard.
25 Bleyfuesz, J., de Pepinster (1).
26 Havasse, F., de Liége.
27 Laruelle, A., de Huy (1).

Ont obtenu la distinction :

MM. *A.* FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1 Fonsny, Ph., de Hodimont.
2 Gilman, L., de Liége.
3 Haversin, C., de Hour.
4 Lacroix, H., de Battice.
5 Alberti, G., de Maestricht.
6 Cornet, E., de Soumagne.
7 Didier, Ch., de Roclenge-s.-Geer.
8 Fraigneux, L., de Liége.
9 Lohest, L., de Liége.
10 Nassen, J., de Martenslinde.
11 Polain, H., de Liége.
12 Trillet, G., d'Ensival.
13 Waroux, J., de Liége.
14 Woot-de-Trixhe, E., de Waleffes.
15 Marcotty, G., de Jemeppe.
16 Carez, F., de Liége.
17 Coumans, N., de Liége.
18 Delvaux, H., de Liége.
19 Schaltin, J., de Liége.
20 Detourpe, A., de St-Gérard.
21 Wilmotte, A., de Liége

MM. *B.* FACULTÉ DE DROIT.

1 Caillet, G., de Namur.
2 Wilmotte, M., de Liége.
3 De Cuvelier, L., de Philippeville.
4 Duchateau, E., de Hastière-Lavaux.
5 Paillet, L., de Braives.
6 Anciaux, A., de Liége.
7 Degive, O., de Jemmapes.
8 De Wandre, H., de Liége.
9 Jacob, L., de Warsage.
10 Noé, A., de Liége.
11 Noirfalise, Ch., de Liége.
12 De Gottal, A., d'Anvers.
13 De Ryckel, A., de Liége.
14 Dubois, J., de Herve.
15 De Gottal, R., de Scheveningen.
16 Claes, E., de Hasselt.
17 Broca, F., de Liége.
18 Detroz, G., de Liége.
19 Fonsny, Ph., de Hodimont.
20 Gilman, L., de Verviers.
21 Poncelet, A., de Liége.

---

(1) MM. Burnotte, Dethier, Lefils, Poskin, Bleyfuesz et Laruelle ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

22 Thomas, J., de Leuze.
23 Willems, H., d'Eygenbilsen.
24 Dupont, A., de Liége.
25 Hansen, J., de Liége.
26 Louvat, H., de Namur.
27 Mons, Ch., de Liége.
28 Ruhl, Fr., de Verviers.
29 Van Heule, L., d'Ypres.
30 Woot-de-Trixhe, L., de Waleffes.
31 Digneffe, E., de Liége.
32 Lahaye, H., de Liége.
33 Renard, M., d'Andennes.
34 Grégoire, G., d'Amay.
35 Roberti, J., de Looz.
36 Tart, E., de Liége.
37 Lecocq, G., de Namur.
38 Serruys, D., d'Ostende.
39 Jamoulle, A., de Liége.

MM. *C.* FACULTÉ DES SCIENCES.

1 Micheels, H., de Liége.
2 Cornesse, O., de Verviers.
3 Poncelet, E., d'Orsinfang.
4 Brasseur, J. B., de Floreffe.
5 Servais, J., de Buret.
6 Godfrin, E., de Marchovelette.
7 Clevers, E., de Bruges.
8 Thewis, A., de Liége.
9 Bormans, D., de Mielen-sur-Aelts.
10 Collette, E., d'Érezée.
11 Gillet, C., d'Aubel.
12 Reydams, H., de Moll.
13 Seulen, L., de Florenville.
14 Kuborn, P., de Seraing.
15 Snyers, E., de Namur.
16 Roland, L., de Liége.
17 Delaye, L., de Lessine.
18 Englebert, D., de Herve.
19 Graindorge, J., de Liége.
20 Robert, L., d'Argenteau.

MM. *D.* FACULTÉ DE MÉDECINE.

1 Waroux, G., de Liége.
2 Delforge, M. de Mons (1).
3 Lemoine, E., de Liége.
4 Schleicher, W., d'Anvers.
5 Deckers, E., de Tongres.
6 Evrard, E., de Verviers.
7 Fourez, F., de Wasmuel-lez-Mons.
8 Lambinon, H., de Liége.
9 Michiels, G., de Léau.
10 Petit, C., de Liége.
11 Goyens, L., de St-Trond.
12 Dossin, J., de Liége.
13 Bormans, Ch., de Mielen-sur-Aelts.
14 Mairlot, M., de Wegnez.
15 Reuleaux, A., de Jupille.
16 Thoumsin, O., de Baelen.
17 Rutten, L., de Sittard.
18 Watrin, G., de Liége (1).
19 Gulikers, L., de Liége.
20 Puffet, A., d'Andennes.
21 Goossens, Ch., de Liége.
22 Havasse, Fr., de Liége.

---

(1) MM. Delforge et Watrin ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

Écoles spéciales.

Sur 189 élèves qui ont été examinés, 153 ont été admis, dont :

3 avec la plus grande distinction.
12 avec grande distinction
28 avec distinction.
110 d'une manière satisfaisante.

32 élèves se sont présentés à l'examen final ; 30 ont été diplômés.

12 en qualité d'ingénieurs honoraires des mines.
3 en qualité d'ingénieurs civils des mines.
12 en qualité d'ingénieurs civils des arts et manufactures.
3 en qualité d'ingénieurs civils mécaniciens.

Ont été admis avec la plus grande distinction :

MM.

1 Henrotte, J., de Liége.
2 Thiry, L., de Huy.
3 Cruysmans, H., d'Anvers.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

1 Van Aubel, E., de Liége.
2 Braecke, G., de Nieuport.
3 Coulet, L., de Liége.
4 Daubresse, G., de la Louvière.
Jottrand, F., de Namur.
6 Fourcault, E., de St-Josse-ten-Noode.
7 Hubar, P., de Herstal.
8 Despret, G., de Binche.
9 Demeure, Ad., de Saintes.
10 Masson, E., de Hodimont.
11 Boulvin, R., de Courcelles.
12 de Rossius, Ch., de Liége.

Ont obtenu la distinction :

MM.

1 Lepage, H., de Statte.
2 Lejeune, O., de Comblain-la-Tour.
3 Pirau, J., de Grivegnée.
4 Van Breus, E., de Mons.
5 Hargot, Ch., de St-Ouen (France).
6 Schmidt, F., de Liége.
7 Pierard, E., de Gimnée.
8 Colinet, L., de Beaumont.
9 Roosen, A., de Liége.
10 Seydlitz, H., de Maestricht.
11 Demaret, L., d'Ath.
12 Braive, E., d'Ostende.
13 Bertemati, C. de Xérès.
14 Lejeune, A., de Comblain-Fairon.
15 Antoine, H., de Jemeppe.
16 Frenay, H., de Liége.
17 Jacquemart, F., d'Ougrée.
18 Bertin, F., de Huy.
19 Bochkoltz, G., de St-Hubert.
20 Lechat, V., de Liége.
21 Bellefroid, J., de Herstal.
22 Beduwé, F., d'Aix-la-Chapelle.
23 Fréson, Ch., de Grivegnée.
24 Courtois, L., de Mons.
25 Werner, St, de Varsovie.
26 Antoine, M., de Liége.
27 Castermans, L., de Liége.
28 Gosset, C., de Trubia.

Diplômes scientifiques.

3 diplômes de docteur en sciences politiques et administratives ont été conférés.

L'ont obtenu avee la plus grande distinction : MM. Henri De Grady, de Liége ; Toussaint Thiriaux, de Bolland, et Léon Schlögel, de Ciney.

Ont subi la 1re épreuve de ce doctorat, d'une manière satisfaisante : MM. Arthur Gillieaux, de Jumet, et Georges Dartet, de Chênée.

A subi les 2 épreuves du doctorat en droit avec distinction, M. Jean Stoïcescu, de Crajova ; ont subi d'une manière satisfaisante : la 1re épreuve du même doctorat, MM. Jacques Guéroff, d'Andrinople, et Constantin Nicolescu Dorobantzou, de Bucharest ; la 2e épreuve, M. Constantin Emmanuel Demètre, de Botochani.

Doctorat spécial.

Le 25 juillet, M. Eugène Hubert, docteur en philosophie et lettres, professeur d'histoire et de géographie à l'Athénée royal de Liége, a été reçu docteur spécial en sciences historiques.

Concours universitaire.

M. Xavier Francotte, de Liége, assistant à notre Université, où il a pris tous ses grades, ayant obtenu dans les trois épreuves réunies du concours 130 points sur 150 et au moins les trois cinquièmes du chiffre maximum des points attribués par le jury à chacune de ces épreuves, a été proclamé premier en *sciences médicales proprement dites*.

Concours pour les bourses de voyage.

Dans ces concours, l'Université de Liége a compté de nombreux lauréats. M. É. Ronkar dans la Faculté des sciences : MM. A. Lejeune et G. Foettinger dans la Faculté de médecine; MM. A. Guillaume et O. Pirsch en pharmacie.

Personnel enseignant.

Décès.

Nous avons encore été douloureusement éprouvés par la mort de deux collègues vénérés, arrivés l'un et l'autre à l'éméritat.

Le 11 janvier 1882 est décédé à Cologne, à l'âge de 72 ans, M. Théodore Schwann, professeur émérite, qui s'était rendu pour quelques jours dans sa famille.

Cette mort imprévue a profondément ému l'Université. M. Schwann était une des grandes illustrations scientifiques de notre époque ; il nous appartenait par son enseignement ; il était aimé et vénéré de tous ses collègues. Le plus grand nombre sont allés à Cologne pour assister à ses funérailles ; mais nous n'avons pas eu la consolation de pouvoir lui rendre à Liége tous les honneurs qu'il méritait à tant de titres. Quand un prince de la science s'éteint, il a droit à des hommages exceptionnels.

Le recteur de l'Université et le doyen de la Faculté de médecine, MM. Ed. Van Beneden et Kuborn, au nom des académies des sciences et de médecine, M. Foccroulle au nom des étudiants, ont rappelé sur sa tombe les rares qualités qui distinguaient Schwann et la portée de ses grandes découvertes.

Quelques mois plus tard, le 24 juin, mourait à Liége, à l'âge de 81 ans, M. Nicolas Ansiaux, professeur émérite.

M. Ansiaux était aussi un collègue cher à l'Université. Il s'était distingué par sa science et par son enseignement, et avait dignement porté le nom que son père avait illustré.

Respectant ses dernières volontés, nous n'avons pu lui rendre les honneurs académiques. Mais MM. Masius, doyen de la Faculté de médecine ; Wasseige, président de la Commission médicale ; Kupfferschlaeger, délégué de l'Académie de médecine, et Dereux, au nom de la Commission des Hospices, ont retracé sa

carrière si bien remplie et payé à sa mémoire un légitime tribut de regrets.

La famille du défunt a bien voulu faire don à l'Université du buste en marbre que ses anciens élèves et les étudiants lui avaient offert. Nous lui en exprimons toute notre gratitude.

Le buste d'Ansiaux figurera dignement dans la grande salle de la bibliothèque à côté de ceux de ses devanciers.

Nominations et Attributions.

Par arrêté ministériel du 12 décembre dernier, M. Ad. Firket, ingénieur des mines, a été chargé du cours de notions élémentaires de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, en remplacement de M. le professeur Dewalque, qui avait demandé à être déchargé de cet enseignement.

Par arrêté ministériel du 15 mars, M. Ad. de Ceuleneer, docteur en philosophie et lettres, a été autorisé à faire un cours privé d'épigraphie.

M. le Ministre de l'instruction publique, ayant obtenu des Chambres une augmentation des cadres dans les Facultés des sciences et de médecine, quatre chargés de cours, qui avaient fait leurs preuves, ont pu être nommés professeurs.

Par arrêtés royaux du 11 juin, ont été nommés : M. Alfred Habets, professeur ordinaire, MM. Lucien de Koninck et Constantin Le Paige, professeurs extraordinaires à la Faculté des sciences, et M. Th. Plucker, professeur extraordinaire à la Faculté de médecine. Tous conservent les cours dont ils étaient chargés.

Par arrêté royal du 19 septembre 1882, M. le professeur Maynz est admis à l'éméritat. Hâtons-nous d'ajouter qu'il a accepté de continuer son cours de Pandectes, et que l'Université ne sera pas privée du concours d'un maître qui enseigne avec tant d'éclat et d'autorité.

Un arrêté royal du 13 de ce mois accorde aussi l'éméritat, sur sa demande, à M. le professeur Loomans. Nous avons tous regretté la résolution de notre honorable collègue. Pendant trente-sept ans, il a professé avec un zèle exemplaire et une véritable supériorité, la psychologie, la philosophie morale et le droit naturel. Il venait de couronner son enseignement psychologique par un traité remarquable, fruit et résumé de longues et savantes méditations, lorsque la fatigue de cours multiples et de nombreux examens l'a obligé à demander un allégement à la lourde tâche qu'il avait assumée.

M. Loomans continuera cependant à l'Université le concours de ses lumières et de son dévouement. Il veut bien conserver le cours de droit naturel dans la Faculté de droit.

Il est remplacé pour les cours de psychologie et de morale par M. Arsène Deschamps, docteur spécial en philosophie, qui, par arrêté royal du 16 octobre courant, est nommé professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. M. Deschamps continuera, en outre, à faire le cours d'histoire de la littérature française dont M. le professeur Stecher était chargé.

Les études orientales vont acquérir d'utiles compléments. M. Charles Michel, par arrêté ministériel du 30 juin, est autorisé à faire un cours libre sur *l'Histoire*

ancienne de l'Orient, et M. le professeur Chauvin, par arrêté ministériel du 6 septembre, est autorisé à donner un cours facultatif et semestriel de *droit musulman*.

La Faculté de droit vient d'introduire dans son programme une utile innovation ; M. le professeur Houet fera des leçons supplémentaires de droit administratif pour les docteurs en droit qui suivent les cours du doctorat en sciences politiques et administratives.

Un arrêté royal en date du 21 janvier 1882 a décrété des dispositions importantes pour régler tout ce qui concerne la nomination des assistants et la durée de leurs fonctions. Cette durée est limitée ; mais pour ceux qui se distinguent, il est créé des positions d'attente et une nouvelle catégorie d'auxiliaires pour l'enseignement supérieur sous le titre d'*agrégés spéciaux*.

Un autre arrêté royal du 25 juillet 1882 a profondément modifié les conditions du concours pour les bourses de voyage.

Au lieu que les concurrents aient à traiter des questions déterminées, ils auront à produire un mémoire original sur un sujet, librement choisi, dans le cercle des matières théoriques faisant l'objet des études de la candidature et du doctorat dans les quatre Facultés. Ils devront, en outre, présenter six thèses ayant directement ou indirectement rapport au sujet choisi.

La défense publique du mémoire et des thèses permettra de juger si le travail agréé est l'œuvre de celui qui l'a présenté.

Une autre innovation consiste à admettre au concours, *sans distinction de grade*, tous les Belges ayant obtenu, en Belgique, le diplôme légal de docteur ou celui de pharmacien, dans les deux années,

au maximum, qui précèdent la date de l'ouverture du concours.

L'arrêté est applicable au prochain concours, dont l'ouverture aura lieu cette année, comme les suivantes, au 31 décembre. Les mémoires doivent être remis avant cette date.

Le nouveau règlement, en permettant aux jeunes docteurs de poursuivre les travaux qui sont l'objet de leurs recherches, stimulera l'initiative et donnera lieu, sans nul doute, à des mémoires d'une valeur sérieuse.

Distinctions.

Un arrêté royal du 7 juin 1881 a accordé à M. le professeur de Laveleye le prix quinquennal pour son important ouvrage : *La Propriété et ses formes primitives*, 2e édition. Le rapport du jury n'ayant été publié que le 12 janvier 1882, j'ai cru devoir mentionner aujourd'hui l'hommage rendu au livre du savant et fécond publiciste.

Dans la séance annuelle de l'Académie des sciences de l'Institut de France, qui a eu lieu le 5 février dernier, le grand prix SERRES, qui se décerne tous les trois ans aux meilleurs travaux *sur l'embryologie générale, appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine*, a été attribué à notre jeune et savant collègue M. Édouard Van Beneden pour ses travaux d'embryogénie poursuivis depuis plus de 15 ans et dont il a consigné les résultats dans vingt-trois volumes et brochures.

Le rapport, rédigé par M. Charles Robin au nom d'une Commission composée de MM. Milne Edwards,

Vulpian, de Lacaze-Duthiers et Ch. Robin, contient l'appréciation suivante :

« Le nombre des observations, celui des dispositions » organiques évolutives signalées et jusqu'alors non » décrites, le soin et l'exactitude apportés à leur repré- » sentation, dans l'indication des procédés à suivre » pour les constater, ne sont pas tout ce que votre » Commission a jugé digne d'être récompensé. C'est » aussi l'esprit logique et rigoureux dans les inductions » qui ont conduit l'auteur vers la recherche de faits » importants encore neufs ou peu connus. C'est enfin » la sagacité avec laquelle il a comparé les notions » anatomiques et physiologiques du même ordre, sur » de nombreuses espèces d'invertébrés d'une part, de » vertébrés de l'autre ; contrôlant les unes de ces » notions par les autres, il a pu leur donner ce carac- » tère de certitude en même temps que de généralité » voulu pour qu'elles deviennent réellement scien- » tifiques. »

L'Université, heureuse de l'éminente distinction obtenue par un de ses membres, voulut lui témoigner le prix qu'elle y attachait. La famille universitaire, comprenant professeurs titulaires, professeurs émérites et chargés de cours, offrit le 21 février un banquet au lauréat pour lui exprimer la satisfaction que lui causaient ses succès et rendre hommage à l'observateur sagace et infatigable, à l'excellent professeur, au maître qui a su fonder une école.

Le 9 mai 1882, l'Académie royale a conféré à M. le professeur Delbœuf, ainsi qu'à son collaborateur M. Iserentant, l'un des prix de Keyn pour un travail

intitulé : *Le latin et l'esprit d'analyse*, suivi d'une *Chrestomathie latine*.

On sait que cette distinction était accordée : « aux » auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, » profitables à l'enseignement primaire et à l'enseigne- » ment moyen institués par l'État. »

Installations universitaires.

Cette grande et difficile question a fait des progrès importants depuis l'année dernière.

Le choix des emplacements, qui a donné lieu à des discussions si animées, est enfin arrêté. Les Instituts de zoologie, d'anatomie', de physiologie et d'anatomie pathologique seront établis à deux pas de l'Université, sur le terrain des Incurables. Celui-ci est complété par l'acquisition du terrain qui forme l'angle de la place Delcour et de la rue Méan.

Les plans des trois premiers Instituts sont très avancés et doivent être terminés ce mois-ci.

L'Institut de zoologie et d'anatomie comparée, avec le musée qui doit le compléter, sera établi au quai des Pêcheurs, en regard de l'Université.

L'Institut physiologique sera à la place Delcour, à l'angle de la rue Méan ; l'Institut anatomique se trouvera à côté, dans la rue de Pitteurs, et enfin viendra l'Institut d'anatomie pathologique.

M. l'architecte Beyaert, de Bruxelles, est chargé de faire le projet du vaste édifice qui doit remplacer la plus grande partie de l'Université actuelle.

L'Institut astro-physique est à peu près achevé, ainsi que l'Institut botanique.

Les serres-basses qui doivent remplacer les anciennes, si défectueuses, sont en voie d'exécution.

L'Institut pharmaceutique est prêt à recevoir la toiture ; il sera achevé dans le courant de l'année académique.

Il est à espérer que l'hôpital de Bavière ne tardera pas à être reconstruit par le système des pavillons ; la Commission des Hospices est pénétrée de la nécessité de modifier l'état actuel des choses, tant au point de vue de l'humanité que de l'enseignement.

La grave question des locaux universitaires est donc en bonne voie. Les pouvoirs publics en comprennent toute l'importance. Espérons que nous n'aurons pas trop à souffrir des retards qu'apportent trop souvent l'élaboration, l'approbation et l'exécution des plans et toutes les lenteurs administratives.

Publications.

Pendant l'année académique écoulée le corps enseignant a fait de nombreuses publications. En voici la liste :

Dans la Faculté de philosophie.

M. J. Stecher. — 1° Anton Reinhard Falck et le Musée des Sciences et des Lettres de Bruxelles en 1827. Bruxelles, Hayez.

2° Œuvres de Jean le Maire de Belges, tome I. (Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye). Louvain, J. Lefèvre.

3° Notice sur C. J. Steur. (*Annuaire de l'Académie royale.*)

4° Collaboration à la Biographie nationale.

M. A. Le Roy. — 1° Adolphe Picard, notice biographique. (Tome I des *Œuvres de Picard*, publiées par M. J. Delbœuf).

2° La Conscience publique, discours prononcé à l'Académie, Bruxelles, Hayez, in-8°.

3° Collaboration à la Biographie nationale. (Lettre G).

4° Notices diverses et articles de critique dans les *Bulletins de l'Académie*, *l'Athénæum belge*, le *Journal de Liége*, *la Meuse*, etc.

M. J. Delbœuf. — 1° Le latin et l'esprit d'analyse. (Tiré à part, mars 1882.) (*Revue de l'instruction publique*, tome 24 et tome 25.)

2° Chestomathie latine, à l'usage des commençants, accompagnée d'un commentaire grammatical et pédagogique, etc. (1re partie. Mons, Hector Manceau, en collaboration avec M. P. Iserentant, professeur à l'Athénée de Malines.)

3° Déterminisme et liberté; la liberté démontrée par la mécanique. (*Bulletins de l'Académie de Belgique*, 3e série, tome III.)

4° Le sentiment de l'effort. (*Revue philosophique*, nov. 1881.)

5° Liberté et déterminisme; la liberté démontrée par la mécanique. (*Ibidem*, nos de mai, juin et août 1882.)

6° L'hérédité psychologique d'après M. Ribot. (*Athenæum*, 15 mars 1882.)

7° Comment on devient riche; les sorciers; les Pyramides d'Egypte; Une excursion chez les sauvages; une comédie du théâtre ancien des Grecs. (Liége, Vaillant-Carmanne. *Conférences faites à la Société Franklin*.)

8° Divers articles dans le *Journal de Liège* et dans *la Meuse*.

9° Œuvres françaises et wallonnes d'Adolphe Picard, président de chambre à la Cour d'appel de Liége, 2 volumes, Gothier 1882.

M. L. Roersch. — 1° Divers articles dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique*.

2° Notice sur Gauthier de Châtillon. (*Biographie nationale.*)

M. P. Fréderieq. — 1° De l'enseignement supérieur de l'histoire. — Notes et impressions de voyage. Université de Berlin, Halle, Leipzig et Goettingue. (*Revue de l'instruction publique.*)

2° L'inquisition néerlandaise et les cléricaux. (*Revue de Belgique.*)

3° Het XIe Congrès van het « Hansische Geschichts verein » te Dantzig. (*Nederlandsch Museum.*)

4° Bulletin historique, ouvrages belges parus en 1879 et 1880. (*Revue historique de Paris.*)

5° De Inquisitie in de Nederlanden. (*Handelingen van het XVIIe Nederlandsch Congres Van Mechelen.*)

6° De Hernieuwing in 1578 van het Eeuwigdurend Verbond van 1339 tusschen Vlaanderen en Brabant: een eerste stap tot de Unie van Utrecht, 1579 (*Ibidem*).

7° Des articles et des comptes-rendus critiques (*Athenæum belge.*)

8° Divers articles en collaboration avec M. le professeur E. de Laveleye. (*The Athenæum de Londres.*)

M. A. Deschamps. — Petite étude sur l'habitude de penser. (*Magasin pittoresque*, octobre 1881).

M. E. Monrose. — Conférences et entretiens sur l'art de la parole. (Bruxelles, *Office de Publicité.*)

M. Henri Pirenne, étudiant du doctorat en philosophie. — Sedulius de Liége, travail présenté au cours pratique d'histoire de M. le professeur Kurth. (*Mémoire de l'Académie royale de Belgique*, 1882.)

M. Guillaume Crutzen, élève de l'école normale supérieure (Section historique). — L'origine maternelle et la naissance de Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas, travail présenté au cours pratique d'histoire de M. le professeur Paul Frédericq. (*Revue de l'instruction publique*).

Dans la Faculté de droit.

M. J. S. G. Nypels. — 1° Rédaction de la pasinomie et annotation des principales lois.

2° Code pénal interprété; tome III, livre 12.

3° Rapport à l'Académie sur le mémoire de M. Thonissen : *Sur l'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique.*

4° Articles dans la *Belgique judiciaire*..

M. E. de Laveleye. — 1° Éléments d'économie politique.

2° Divers articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue de Belgique*, *Fortnightly Review*, *Nineteenth Century*, etc.

M. P. Namur. — Cours d'encyclopédie du droit, ou introduction générale à l'étude du droit, 2e édition. (Bruxelles, Bruylant-Christophe et Ce. 1882.)

M. Ch. Maynz. — Esquisse historique du droit criminel de l'ancienne Rome. (Paris, Larose et Cerfol.)

Dans la Faculté des sciences.

M. L. G. de Koninck. — Observations sur la famille des Bellerophontidae, in-8° avec 1 planche.

M. C. de Cuyper. — En collaboration avec M. le professeur Habets, tomes 10 et 11 de la deuxième série de la *Revue universelle des mines.*

M. Is. Kupfferschlaeger. — 1° Remarques sur la préparation et l'emploi de la liqueur Molybdique. (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, décembre 1881).

2° Analyse pyrognostique des substances minérales; brochure in-8°, 1882.

3° Divers articles sur l'Économie agricole. (*Journal Agricole de l'Est*).

M. J. T. P. Chandelon. — Notice sur l'explosion de deux moulins à meules survenue dans l'une des principales poudreries du pays.

M. G. Dewalque. — 1° Sur l'état de la végétation le 21 mars 1882. (*Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique*, 3e série, t. III).

2° Sur l'origine corallienne des calcaires devoniens de la Belgique; réplique à M. Dupont. (*Ibidem*).

3° Sur la nouvelle note de M. E. Dupont concernant sa revendication de priorité. (*Ibidem*, t. IV.)

4° Fragments paléontologiques, 3 pl. (*Annales de la Société géologique de Belgique*, t. VIII.)

5° A propos du tremblement de terre du 18 novembre 1881. (*Ibid.*, t. IX.)

6° Sur le tremblement de terre du 18 novembre 1881. (*Ibid.*.)

7° Sur la session du Congrès géologique international de Bologne. (*Ibid.*)

8° Sur l'avancement de la carte géologique détaillée de la Belgique; réponse à M. Rutot. (*Ibid.*)

M. Ed. Morren. — 1° *La Belgique horticole*, revue de botanique et d'horticulture, t. 32, 1 vol. in-8° avec planches.

2° *Bulletin de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique;* année 1881, vol. in-8°.

3° Notice historique, économique et statistique sur la *Floriculture en Belgique;* 2e édition, broch. in-8°.

4° Collaboration à la *Biographie nationale.*

M. L. Pérard. — 1° Sur les divers systèmes de mesures des grandeurs électriques et magnétiques par Clausius. (Traduction.)

2° Rapport sur les divers instruments de mesures à l'exposition universelle d'électricité

3° Divers rapports particuliers sur l'exposition d'électricité.

M. V. Dwelshauvers. — 1° Revue des machines motrices exposées à Milan en 1881. (1re partie.) (*Revue universelle*).

2° Exposé succinct de la théorie pratique des moteurs à vapeur. (*Ib.*)

M. A. Habets. — 1° Exposition internationale de Paris, 1878. Exploitation des mines. (Suite et fin.) (*Revue universelle des mines*, t. XI).

2° Rapport au Comité général de l'industrie charbonnière belge sur l'institution d'une Commission permanente du grisou.

M. F. Folie. — 1° Sur la cause probable des variations de latitude et du magnétisme terrestre. (*Bulletin de l'Académie royale des sciences de Belgique*, 50e année, 3e série, tome II.)

2° Histoire de l'astronomie en Belgique. (*Bulletin de l'Académie royale des sciences de Belgique*, 50e année, 3e série, tome II.)

3° Sur un criterium astronomique certain de l'existence d'une couche fluide à l'intérieur de l'écorce terrestre. (*Bulletin de l'Académie royale des sciences de Belgique*, 51e année, 3e série, tome III.)

4° Un mot encore sur la détermination de la latitude. (*Bulletin de l'Académie royale des sciences de Belgique*, 51e année, 3e série, t. III)

5° Existence et grandeur de la précession et de la nutation diurnes, dans l'hypothèse d'une terre solide. (*Bulletin de l'Académie royale des sciences de Belgique*, 51e année, 3e série, t. III.)

6° Mémoire sur les courbes du 3e ordre. (en collaboration avec **M. Le Paige.** (*Mémoire de l'Acad. royale des sciences de Belgique*, t. XLIV.)

7° Un grand nombre de rapports insérés au *Bulletin de l'Académie*, 3e série, t. I, II et III.

M. C. Le Paige. — 1° Mémoire sur les courbes du troisième ordre (2de partie, en collaboration avec M. Folie.)

2° Sur une représentation géométrique de deux transformations uniformes. (*Bulletins de l'Académie*, 3e série, tome III.)

3° Sur les formes trilinéaires. (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. XCIII.)

4° Sur les formes algébriques à plusieurs séries de variables. (*Ibid.*, t. XCIV,)

5° Sur les formes quadratiques à deux séries de variables. (*Ibid.*)

6° Sur le système des deux formes trilinéaires. (*Atti dell' Accad. de Nuovi Lincei*, t. XXXV.)

7° Sur la forme quadrilinéaire. (*Atti della R. Accad. delle scienze de Turin*, t. XVII.)

8° Ueber conjugirte Involutionen. (*Sitzb. der kais., Akad. der Wiss. de Vienne*, t. LXXXV.)

9° Ueber die 2 k — elementige neutrale Gruppe einer Involution k + 1) ter Stufe und (2k + 1) — ter Grades. (*Ibid.*, t. LXXXVI.

10° Sur une propriété des cubiques planes. (*Sitzb. der kön. böhm. Gesell. der Wiss. de Prague*, 1882.)

11° Essais de géométrie supérieure du troisième ordre. (*Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, 2e série, t. X.)

M. H. Dechamps, chargé de cours. — Quelques considérations sur l'emploi de la détente dans les machines d'extraction. (*Revue universelle.*)

M. A. Firket, chargé de cours. — Note sur la carte de la production des carrières de la Belgique. (*Annales de la Société géologique de Belgique*, t. IX.)

2° La construction des coupes géologiques, d'après M. H. Martyn Chance. (*Revue universelle des mines*, 2e série, t. X.)

3° Note sur un échantillon d'anglésite et sur des cristaux de cérusite. (*Annales de la Société géologique*, t. IX.)

4° Compte-rendu sommaire de la session extraordinaire tenue à Mons par la Société géologique de Belgique. (*Journal de Liége* des 4 et 7 septembre 1882.)

5° Sur des cristaux de quartz et de calcite de l'étage houiller. (*Annales de la Société géologique*, t. IX.)

M. Paul Trasenster, chargé de cours. — 1° Revue économique et statistique, paraissant tous les deux mois dans la *Revue universelle des mines*.

2° Chronique industrielle, bulletin hebdomadaire qui paraît tous les mardis. (Liége, Desoer.)

M. A. Schorn. — Géométrie descriptive appliquée, 3e partie : Perspective.

M. J. Krutwig, chargé de cours. — 1° Nachweis von Spuren Silber im Bleiglanz auf nassem Wege. (*Berichte der chemischen gesellschaft*).

2° Sur le chlorure d'acétyle monochloré. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique.*)

3° Ueber das bleügsaure Silbersalz und die quantitative Bestimmung des Silbers in Bleierzen. (*Berichte der chemischen Gesellschaft.*)

M. S. Neuberg, chargé de cours. — Mathesis, recueil mathématique à l'usage des écoles spéciales et des établissements d'instruction moyenne, publié par P. Mansion et J. Neuberg, tome II.

M. Th. Banneux, chargé de cours. — Étude intitulée : « Sur la rupture du cuvelage en fonte du Baneux. » (*Annales des Travaux publ.*)

M. F. Pasquet. — 1° Notice sur les documents manuscrits se rapportant à la Belgique qui se trouvent dans les archives et bibliothèques publiques des royaumes scandinaves. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, tome X, n° 2, 4e série.)

2e L'enseignement de l'allemand et de l'anglais dans les royaumes Scandinaves. (*Bulletin du ministère de l'instruction publique*, n° 5, 1882.)

M. Duguet, répétiteur. — 1° Note sur les unités électriques. (*Revue universelle des mines et Bulletin de St-Étienne.*)

2° La Canne d'inspection de M. Moritz Pollitzer, ingénieur en chef à Vienne. (*Revue universelle des mines.*)

3° Traité de physique, tome premier. (En collaboration avec M. Fleury, professeur à l'Athénée royal de Liége). (Mons, Hector Manceaux).

M. V. Francken. — 1° Déterminations électrolytiques et séparations. (*Revue universelle des mines*).

2° Dosage volumétrique du cuivre, du fer, de l'antimoine, par les procédés de M. F. Weil. (*Ibid.*)

3° Dosage volumétrique du glucose et du saccharose. (*Ibid.*)

4° Article bibliographique. (*Ibid.*)

M. J. Fraipont, assistant de zoologie. — Nouveaux vers parasites de l'uromastix acanthinurus, brochure in-8°. (Bruxelles 1882.)

M. Alex Foettinger, conservateur du Musée de zoologie. — Sur la structure des Pedicellariæ globiferae de Sphaerechinus granularis et d'autres Echinides. (*Zool. Anz*, 4 jahrg.)

2° Sur la structure des Pédicellaires gemmiformes de Sphaerechinus granularis et d'autres Echinides. (*Bulletin de l'Académie des sciences de Belgique.*, 7e série, tome 2, et *Archives de Biologie*, tome II.)

Dans la Faculté de médecine.

M. Ad. Wasseige. — 1° Une observation de transformation naturelle d'une présentation du sommet en une présentation du siége pendant le travail. — Version céphalique par manœuvres externes. — Application du forceps Tarnier.

2° Rétrécissement du bassin. — Présentation du sommet. — Tentatives infructueuses d'extraction par le forceps. — Laminage de la tête, procédé du professeur Wasseige. — Guérison. (*Bulletins de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 3e série, t. XVI.)

M. C. Vanlair. — 1° Les névralgies, leurs formes et leur traitement, 2e édition, avec gravures dans le texte, vol. in-8° (Bruxelles, H. Manceaux, 1882).

2° L'actinomycose de l'homme. Résumé analytique de l'ouvrage de M. le professeur Ponfick, de Breslau. (*Bulletin de l'Académie de médecine*, janvier 1882.)

3° De la régénération des nerfs périphériques par le procédé de la suture tubulaire. (*Comptes-rendus de l'Institut*, 10 juillet 1882.)

M. A. Von Winiwarter. — 1° Die allgemeine chirurgische Pathologie und Therapie von Th. Billroth, X Auflage. (Berlin, G. Reimer's Verlag).

2° Ein Fall von Gallenretention durch Verschluss des Ductus choledochus. Anlegung einer Gallenblasen-Darmfistel. Heilung. — (*Prager medic. Wochenschrift*, 1882.)

M. F. Putzeys. — L'hygiène dans la construction des habitations privées, en collaboration avec E. Putzeys, vol. in-8°. (Bruxelles, H. Manceaux, 1882.)

M. A. Gilkinet. — Rapport sur les mémoires de botanique présentés au concours pour 1881. (*Bulletins de l'Acad.*, tome II, 3e série.)

M. Léon Fredericq. — 1° Sur les oscillations respiratoires de la pression artérielle chez les chiens. (*Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique*, tome II, 3e série).

2° Sur les oscillations de la pression sanguine dite : Périodes de Traube-Hering. (*Ibid.*).

3° La cause de l'ascension inspiratoire de la pression sanguine (*Ibid.*, tome III).

4° Sur le ralentissement expiratoire du rythme cardiaque. (*Ibid.*, tome III).

5° Note de physiologie comparée. Influence du milieu sur la composition du sang chez quelques animaux aquatiques. Absorption cutanée chez les coléoptères. Sur la rupture de la queue chez l'orvet. (*Ibid.*, tome III.)

6° Différents rapports sur des mémoires de concours et autres. (*Ibid.*, tome II et tome III.)

7° Sur l'existence d'un rythme automatique commun à plusieurs centres nerveux de la moelle allongée. (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*. Séance du 9 janvier 1882).

8° Sur la discordance entre les variations respiratoires de pression intracarotidienne et intrathoracique. (*Comptes-rendus*, *ibid.* 1882).

9° De l'influence de la respiration sur la circulation. 1re partie. (*Archives de biologie*, vol. III)

10° Amputations des pattes par voie réflexe chez le crabe. *Ibid.*, vol. III.)

11° Myographe pour l'étude de la période latente. (*Ibid.*, vol. III.)

12° Contribution à l'étude de la fièvre traumatique chez le chien. (*Bulletin de l'Académie de médecine de Belgique.*)

13° La respiration de l'oxygène dans la série animale. (*Revue scientifique.* Octobre 1882.)

M. E. Fuchs. — 1° Melanoma Iridis, avec une planche. (*Archives d'ophthalmogie de Knapp*, t. XII.)

2° Aneurysma arterio-venosum, avec une planche. (*Ibid.*)

3° Angeborene Bildungsanomalie in der Chorioidea, avec une planche (*Ibid.*)

4° Beitrag zu den angeborenen Anomalien des sehnerven, avec une planche. (*Archives d'ophthalmologie de v. Graefe.*)

M. Th. Plucker. — 1° De l'action du mercure envisagée principalement au point de vue de la syphilis. (Traduit de l'anglais de E. B. Bronson. Liége, Vaillant-Carmanne.)

2° Collaboration à la rédaction des *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*

M. Th. Chandelon. — 1° Note sur le dosage volumétrique du Phénol. (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, n° du 20 juillet.)

2° Action des hypochlorites alcalins sur le Phénol. (*Ibidem*, n° du 5 août.

M. Henrijean, préparateur de physiologie. — Sur les effets respiratoires de l'excitation du pneumogastrique. (*Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique*, tome III, 3e série).

MM. Moreau et **Lecrénier**, candidats en médecine. — Sur les variations respiratoires de la pression sanguine chez les lapins. (*Ibid.*, tome III, 3e série).

M. Ch. Firket, assistant du cours d'anatomie pathologique. — 1° Contribution à la pathologie de l'appendice vermiculaire. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

2° De la fréquence du diverticulum intestinal de Meckel. (*Ibidem*).

3° Observation de corps étranger du tissu cellulaire abdominal. (*Ibidem.*)

4° Nouvelle contribution à l'étude de la méningite chez les pneumoniques. (*Ibid.*)

5° De l'arrêt d'une hémorrhagie cardiaque par formation de thrombus blanc. (*Ibid.*)

6° De l'abaissement de la température accompagnant certaines lésions des centres nerveux. (*Ibid.*)

7° Articles bibliographiques et communications diverses.

8° Manuel de microscopie clinique, traduit de l'italien de M. le professeur Bizzozero, annoté et additionné de plusieurs chapitres, 1 volume in-8°, Bruxelles, Manceaux.

M. Van den Bosch, assistant de la clinique obstétricale. — Bassin rachitique cypho-scoliotique. Présentation du sommet de la tête. Palper très-favorable. Application du forceps Tarnier. Enfant vivant. Femme guérie. (*Bulletin de l'Académie royale de médecine*, t. XV, 3e série.)

2° Nouveau forceps-céphalotribe. (*Ibid.*, t. XVI.)

3° De l'iodoforme dans les suites de couches. (*Ibid.*, t. XVI).

M. F. Schiffers, assistant de la clinique médicale. — 1° Du traitement de la phthisie du larynx. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

2° Syphilis du foie. (*Annales de la Société de médecine de Gand.*)

3° Contribution à l'étude du cancer du larynx. (*Revue du laryngologie et d'otologie.*)

4° Compte-rendu du Congrès de médecine de Wiesbaden. (*Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.*)

5° Revues générales, analyses, rapports dans différentes revues et journaux de médecine belges et étrangers.

M. Arm. Jorissen, assistant du cours de pharmacie. — 1° Sur la présence de l'aldéhyde salicylique dans les souches de Poeonia. (*Bulletins de l'Académie des sciences.*)

2° Réaction nouvelle de l'acide salicylique. (*Ibid.*)

3° Trennung von Nickel und Kobalt. (*Zeitschrift für analytische Chemie de Fresenius.*)

4° Neues Reagens auf salpetrigsaüre. (*Ibid.*)

5° Note sur l'emploi du tannin dans l'analyse de l'eau. (*Journal de la Société de pharmacie d'Anvers.*)

6° Divers articles, traductions, analyses, etc., dans les *Bulletins de la Société médico-chirurgicale de Liége*, le *Journal de pharmacie d'Anvers*, etc.

M. Osc. Delbastaille, assistant de la clinique chirurgicale. — 1° Carcinôme du larynx. Laryngectomie pratiquée par le professeur A. von Winiwarter. Guérison. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.* 1881).

2° Rapport sur le travail du Dr Oberst : Des amputations sous l'influence des traitements antiseptiques. (*Ibid.*)

3° Diverses communications d'observations cliniques, traductions et analyses. (*Ibid.*)

M. P. Troisfontaines, assistant de la clinique chirurgicale. — 1° De la mortalité des armées en campagne. (*Scalpel*, nos 38 et 39. 1882).

2° Relation d'un cas de rétention d'urine, etc., en collaboration avec M. le Dr Gilis. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

MM. Delbastaille et **Troisfontaines.** — Du pansement à l'iodoforme. (Clinique de M. le professeur A. von Winiwarter). Liége, Vaillant-Carmanne.

M. F. Fraipont, assistant de la clinique chirurgicale. — Du traitement opératoire du cancer utérin. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*

M. X. Francotte, assistant de la clinique interne. — 1° Le magnétisme animal. (*Revue des questions scientifiqnes.*)

2° Pleurésie avec épanchement purulent du côté droit, compliquée de paralysie incomplète et transitoire du membre supérieur droit, terminée par résorption, clinique de M. le professeur Masius. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

Collections.

Les collections botaniques se sont accrues d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes de pleine terre et de plantes nouvelles exotiques importées directement du Mexique, du Brésil et de l'Australie. Une collection très intéressante de fougères hyménophylles a été généreusement donnée par M. Jean Chalon, de Namur, et quelques palmiers rares par M. Massange de Louvrex.

Quant au cabinet de botanique, ses herbiers ont réalisé des accroissements considérables qui pourront être bientôt utilisés dans les nouvelles salles de l'Institut. La Direction a beaucoup augmenté la série des cartes murales de botanique destinées à l'enseignement et elle a reçu pour les galeries de botanique d'utiles matériaux qui lui ont été envoyés par M. le baron

Ferd. von Müller, botaniste du gouvernement anglais, à Melbourne.

Le cabinet de physique a acquis plusieurs instruments, spécialement pour ce qui concerne la théorie et les applications à l'électricité.

Les collections de chimie se sont enrichies d'appareils divers tant pour les démonstrations du cours que pour les travaux du laboratoire.

La collection des produits des industries chimiques a reçu de nombreux échantillons gracieusement offerts par les chefs d'établissements que M. Chandelon visite chaque année avec les élèves des Écoles spéciales.

Ces échantillons se rapportent principalement aux industries du verre, du sucre, du papier et de la stéarine.

Le recueil de dessins autographiques qui sont distribués gratuitement aux élèves du cours de chimie industrielle s'est augmenté de dix planches, ce qui en porte le nombre total à 133.

La collection du laboratoire spécial de recherches chimiques des Écoles s'est accrue de divers appareils; plusieurs élèves-ingénieurs et ingénieurs se sont livrés à des travaux de recherches ou à des exercices d'analyse.

La collection paléontologique a reçu de nombreux échantillons de fossiles tant du pays que de l'étranger. La collection minéralogique s'est aussi enrichie d'un certain nombre de mineraux.

Les principaux objets dont la collection de mécanique s'est accrue sont : une machine atmosphérique (don de la Société de Mariemont) ; des tableaux peints (courbes thermiques pour l'air considéré comme

gaz parfait) ; deux balances hydrostatiques (dont celle de Hallauer) ; un baromètre absolu et des tableaux relatifs à la machine d'épuisement à rotation.

La collection de modèles de machines pendant cette année a acquis 25 modèles de détails concernant les ponts et fermes métalliques et 20 modèles de cinématique.

Les collections médicales ont reçu aussi de nombreux accroissements. Elles ont acquis dix instruments pour l'obstétrique ; six pour la clinique chirurgicale ; divers appareils pour la médecine opératoire, la physiologie et les autres cours.

M. Demonceau a offert pour le cours de construction des échantillons de petit granit de Florzé, et M. Bonnardeaux une collection d'ardoises de Herbeumont.

La collection d'anatomie pathologique s'est accrue d'un grand nombre de pièces recueillies dans le service d'autopsies, institué à l'hôpital de Bavière, ou envoyées par des médecins étrangers.

La collection microscopique s'est également enrichie d'un grand nombre de préparations nouvelles faites au laboratoire.

Les installations de la clinique ophthalmologique ont subi une rénovation complète. Un amphithéâtre et un laboratoire ont été établis et meublés.

Les collections de la clinique se sont accrues considérablement. Elles ont reçu 120 instruments destinés aux opérations et 21 appareils optiques destinés à examiner l'état des diverses fonctions de l'œil.

310 planches, dessins et tableaux, ont été commandés au dehors ou confectionnés à la clinique même ; et 45 volumes et atlas ont été acquis.

Pour le laboratoire, où tout a été à créer, on a acquis 8 microscopes, dont 4 destinés spécialement pour les démonstrations, et divers instruments nécessaires aux études micrographiques.

La clinique possède dès maintenant une collection de 350 pièces macroscopiques et près de 1500 préparations microscopiques dont un bon nombre ont été dessinés.

Plusieurs instruments ont été acquis pour les leçons de physiologie sur les organes des sens.

Bibliothèque.

Le subside porté au Budget de l'Etat a été cette année de 20,500 francs. La ville de Liége accorde, en outre, une somme de 2,500 francs pour acquisitions de gravures, de médailles, de livres et de manuscrits concernant l'histoire du Pays de Liége.

Au moyen du subside de 15,000 francs accordé l'an dernier par le Gouvernement, on a pu compléter et augmenter notablement les revues et collections académiques.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1er octobre 1881 jusqu'au 1er octobre 1882, est de 5,159, comprenant :

138	volumes	in-folio.
575	»	in-4°.
3,349	»	in-8°.
1,097	»	brochures et dissertations.
5,159		

Dans ce total sont compris 200 volumes donnés par M. le professeur Chauvin.

D'autres dons ont été faits à la Bibliothèque par les gouvernements de Belgique, de France, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, d'Italie, de Suède, des États-Unis d'Amérique, de la République du Mexique, par le Bureau de statistique de Berlin, l'Association britannique pour l'avancement des sciences, la Société Smithsonnienne, le Bureau d'éducation de Washington, le Collége des médecins de Londres, la Société météorologique de New-York, l'Observatoire météorologique de Mexico, l'Académie dei Lincei, le Bureau des échanges internationaux, la Commission de l'Exposition belge, les étudiants de l'Université, l'Association des ingénieurs de Liége, la Société liégeoise de littérature wallonne, la Société Franklin, la Chambre de commerce de Charleroi, le Conseil provincial de Liége, les villes d'Anvers et de Liége, les Bibliophiles liégeois, la Bibliothèque royale de Bruxelles, les Académies de Vienne et de Metz.

Les Universités de Copenhague, Breslau, Giessen, Helsingfors, Tubingen, Upsal, Kiel, Marbourg, Bonn, Iena, Königsberg, Würzbourg, Berlin, Erlangen, Heidelberg, Rostock, Berne, Genève, Zürich, Fribourg, Turin, Coimbre, Porto, Tokio, Leyde, Louvain et le Gymnase de Hambourg ont continué l'envoi de leurs publications.

Des dons ont encore été faits par les personnes amies de l'instruction dont les noms suivent :

Ernst, procureur-général ; Schmidt, Rader, Preudhomme de Borre, E. Wigny, J. Jorissenne, Damry, J. Fontaine, A. Kock, J. Demarteau, Desoer, L. de Thier, de Salverte, Destinez, G. Marinelli, la princesse de Lusignano, Félix Capitaine, Demetrius Gou-

baroff, J. Malou, G. Retzius, Oct. Pirmez, E. Lhoest, d'Otreppe de Bouvette, A. F. Didot, G. Pawlowski, Cl. Lyon, R. de Block, W. Altenburg, de Blankart-Surlet, H. Schuermans, Carlier, R. Foerster, da Costa Alvarenga, H. Pirenne, Duvivier-Sterpin, Troupin, Polain, J. N. Groshans, Eugène Hubert, Ad. Siret, A. Feigneaux, A. de Ceuleneer, G. Duguet, Van den Bosch, Schiffers, A. Micha, Victor Henaux; MM. les professeurs Catalan, Lequarré, Stecher, Nypels, Masius, Le Paige, Dewalque, Troisfontaines, Folie, Wasseige, Kurth, A. Le Roy, Kupfferschlaeger, Morren, Vanlair et Firket.

Pendant cette année académique, on a consulté 14,136 volumes, non comprises les revues périodiques déposées à la Salle de lecture de MM. les professeurs. Le prêt au-dehors pour les volumes a été de 7,314, et pour les partitions de musique de 1,216.

Mes chers collègues,

Cette année expirait pour moi le terme habituel des fonctions rectorales. Beaucoup d'entre vous, et spécialement ceux qui avaient tous les titres pour les occuper, ont pensé qu'en raison des importants projets en élaboration, surtout en ce qui concerne les locaux universitaires, je devais accepter, dans l'intérêt de l'Université, l'honneur et la responsabilité d'un nouveau mandat de trois ans. Le gouvernement a partagé cet avis. En présence d'une opinion, trop indulgente sans doute, mais si flatteuse, j'ai cru pouvoir assumer une charge qui est grave dans les circonstances actuelles. Je compte pour l'alléger sur le concours que vous avez

bien voulu m'accorder et sur vos bienveillantes dispositions. Je compte aussi sur la parfaite entente qui a toujours existé entre M. l'administrateur-inspecteur et moi. Enfin la confiance dont veut bien m'honorer le gouvernement est pour moi un précieux et indispensable encouragement.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre appui, et, grâce à lui, l'avenir nous permettra, je l'espère, de réaliser toutes les améliorations qui sont le but de nos communs efforts.

Messieurs les étudiants,

Depuis trois ans que j'ai l'honneur d'être à la tête de l'Université, je n'ai eu avec vous que les rapports les plus agréables. Je n'ai pas eu une seule fois à appliquer la prérogative dont l'exercice est le plus pénible des devoirs de ma charge.

Je vous félicite d'avoir tous si bien compris que, membres d'une grande famille, vous devez tenir à sa bonne réputation. J'ai la confiance qu'à l'expiration de mon nouveau mandat je pourrai vous rendre le même témoignage et que vous redoublerez d'efforts pour vous préparer dignement au grand combat de la vie et pour en soutenir vaillamment les épreuves.

Messieurs,

Vous avez bien voulu nous donner aujourd'hui, par votre présence, un nouveau témoignage d'intérêt. Je vous en remercie au nom de l'Université.

Je déclare ouverte l'année académique.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES

CORPS ENSEIGNANT

PROGRAMME DES COURS

AUTORITÉS ACADÉMIQUES

CORPS ENSEIGNANT

PROGRAMME DES COURS

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

M. L. TRASENSTER, prof. ordinaire à la Faculté des sciences.

Secrétaire du Conseil :

M. C. VANLAIR, prof. ordinaire à la Faculté de médecine.

Doyens des Facultés :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. G. KURTH, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. L. HOUET, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. V. DWELSHAUVERS, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. VAN AUBEL, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeur émérite.

Ch. Loomans (*rue Beeckman*, 20) : — Droit naturel ou Philosophie du droit.

Professeurs ordinaires.

A. Troisfontaines (*rue Courtois*, 16) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités grecques.

J. Stecher (*quai de Fragnée*, 36) : Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Exercices d'analyse et de critique littéraire. — Style et rédaction.

A. Le Roy (*rue Fusch*, 32) : Logique. — Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne. — Métaphysique générale et spéciale.

J. Delboeuf (*boulevard Frère-Orban*, 32) : Explications d'auteurs latins. — Exercices philologiques sur la langue latine. — Id. sur la langue grecque.

L. Roersch (*rue De Chestret*, 5) : Explication d'auteurs grecs. — Éléments de la grammaire générale. — Exercices spéciaux de philologie classique.

G. Kurth (*rue Simonon*, 25) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire comparée des littératures européennes modernes. — Cours pratique d'histoire.

V. Chauvin (*rue Wazon*, 52) : Littérature orientale (Hébreu et Arabe). — Droit musulman

N. Lequarré (*rue André-Dumont*, 37) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire politique moderne. — Géographie générale.

P. Frédericq (*rue des Anges*, 13) : Histoire contemporaine. — Histoire politique interne de la Belgique. — Exercices historiques. — Histoire de la littérature flamande.

Professeur extraordinaire.

A. Deschamps (*rue du St-Esprit*, 115) : Histoire de la littérature française. — Psychologie. — Philosophie morale.

Chargés de cours.

C. Renard (*rue Ste-Véronique*, 28) : Esthétique et histoire de l'art.

C. Michel (*rue de la Paix*, 38) : Langue et littérature sanskrites. — Histoire ancienne de l'Orient.

E. Monrose : Cours de lecture à haute voix et de débit oratoire.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeurs émérites.

J. S. G. Nypels (*avenue d'Avroy*, 97) : Droit criminel belge.

C. Maynz (*rue de la Paix*, n° 8) : Pandectes.

Professeurs ordinaires.

V. Thiry (*rue Courtois*, 20) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. Macors (*rue Louvrex*, 82) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire et institutes du droit des gens, y compris la législation sur les consulats.

Th. J. J. de Savoye (*rue Courtois*, 18) : Droit civil moderne.

E. de Laveleye (*rue Courtois*, 38) : Économie politique. — Économie industrielle.

P. Namur (*rue Bassenge*, 32) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

L. Houet (*rue des Augustins*, 41) : Droit administratif.

Professeur extraordinaire.

F. Thiry (*rue Trappé*, 26) : Organisation judiciaire, compétence et procédure civile. — Lois organiques du notariat. — Lois fiscales.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeurs ordinaires.

J. T. P. Chandelon (*rue d'Archis*, 14) : Chimie générale inorganique approfondie. — Chimie industrielle.

L. J. Trasenster (*quai de l'Industrie*, 9) : Exploitation des mines.

C. E. Catalan (*rue Nysten*, 21) : Algèbre supérieure. — Analyse supérieure, calcul différentiel, calcul intégral et éléments du calcul des variations.

G. Dewalque (*rue de la Paix*, 17) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie animale et stratigraphique.

Ed. Morren (*Boverie*, 1) : Botanique.

A. Gillon (*avenue Rogier*, 29) : Métallurgie.

L. Perard (*rue du S^t^-Esprit*, 101) : Physique expérimentale. — Statique élémentaire et principes de dynamique.

Ed. Van Beneden (*rue Louvrex*, 92) : Éléments de zoologie. — Zoologie et géographie animale. — Anatomie et physiologie comparées. — Embryologie.

W. Spring (*rue Beeckman*, 32) : Chimie générale. — Chimie organique approfondie.

V. Dwelshauvers-Dery (*quai Marcellis*, 4) : Mécanique appliquée aux arts. — Physique industrielle.

A. Habets (*rue des Carmes*, 9) : Exploitation des mines. — Topographie.

Professeurs extraordinaires.

J. Graindorge (*rue Paradis*, 92) : Théories dynamiques de Jacobi et Mécanique céleste. — Géométrie analytique. — Mécanique analytique. — Physique mathématique.

C. Le Paige (*rue des Anges*, 21) : Éléments de la théorie des déterminants. — Compléments d'analyse. — Géométrie supérieure. — Compléments de géométrie descriptive.

L. L. de Koninck (*rue Bassenge*, 48) : Chimie analytique. — Docimasie.

Chargés de cours.

F. Folie (*place de l'Université*, 1) : Astronomie et géodésie.

A. Schorn (*rue des Prémontrés*, 9) : Géométrie descriptive et ses applications.

A. Firket (*rue Dartois*, 38) : Notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Chargés de cours aux Écoles spéciales.

J. Van Scherpenzeel-Thim, ingénieur en chef (*rue Nysten*, 34). Législation minière et industrielle.

Neuberg (*rue de Sclessin*, 8) : Analyse supérieure.

Ed. Despret, ingénr en chef : Exploitation des chemins de fer.

E. Gerard, ingénr des télégraphes : Applications de l'électricité.

W. Libert, ingénieur (*boulevard Frère-Orban*, 8) : Construction des machines.

L. Goret, ingénieur (*rue Ste-Marie*, 19) : Chimie appliquée à la teinture.

V. Francken, ingénieur (*rue St-Hubert*, 9) : Analyse des produits industriels. — Travaux de recherches chimiques.

P. Trasenster, ingénieur (*boulevard Frère-Orban*, 48) : Géographie industrielle et commerciale.

H. Dechamps, ingénieur (*rue des Vingt-Deux*, 9) : Architecture industrielle.

H. Holzer, professeur à l'École des mines (*rue du Laveu*, 8) : Technologie du constructeur. — Théorie des mécanismes. — Travaux graphiques.

J. Krutwig, docteur en sciences (*rue des Augustins*, 8) : Manipulations chimiques. — Travaux docimastiques.

Ph. Banneux, ingénieur des mines (*rue Vivegnis*, 38) : Analyse élémentaire.

E. Pasquet, maître de langues (*rue Bois-l'Évêque*, 73) : Langue anglaise.

F. Muth, maître de langues (*rue Haut-Laveu*, 52) : Langue allemande.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeur émérite.

H. Sauveur (*boulevard de la Sauvenière*, 32) : Clinique interne.

Professeurs ordinaires.

Ad. Wasseige (*rue Lebeau*, 8) : Théorie des accouchements. — Clinique obstétricale. — Opérations obstétricales.

V. Masius (*rue Beeckman*, 18) : Pathologie générale. — Clinique des maladies des enfants. — Clinique interne. — Policlinique interne.

C. Vanlair (*rue des Augustins*, 45) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales. — Anatomie pathologique. — Clinique des maladies des vieillards.

J. Ch. Van Aubel (*rue Louvrex*, 107) : Pharmacognosie et éléments de pharmacie. — Thérapeutique générale. — Médecine légale.

A. Swaen (*rue Ste-Marie*, 5) : Anatomie de texture générale ; anatomie descriptive ; anatomie des régions ; anatomie de texture spéciale. — Démonstrations anatomiques. — Exercices microscopiques d'histologie normale.

A. Von Winiwarter (*place Ste-Véronique*, 29) : Pathologie chirurgicale générale. — Clinique externe. — Théorie et pratique des opérations chirurgicales. — Policlinique externe.

F. Putzeys (*boulevard d'Avroy*, 71) : Une partie de l'anatomie descriptive. — Hygiène publique et privée.

A. Gilkinet (*rue Renkin*, 23) : Pharmacie théorique et pratique. — Exercices microscopiques. — Paléontologie végétale.

L. Frédericq (*rue Nysten*, 23) : Physiologie humaine. — Exercices pratiques de physiologie.

Professeurs extraordinaires.

E. Fuchs (*rue Fusch*, 1) : Physiologie des organes des sens. — Ophthalmologie. — Clinique ophthalmologique.

Th. Plucker (*rue du Laveu*, 8) : Pathologie chirurgicale spéciale, y compris les affections des os et des articulations. — Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.

Chargé de cours.

Th. Chandelon (*rue St-Gilles*, 86) : Chimie toxicologique. — Exercices pratiques de chimie toxicologique.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. N. Schwartz, *rue Louvrex*, 36.
L. G. de Koninck, *rue Bassenge*, 48.
Is. Kupfferschlaeger, *rue du Jardin Botanique*, 18.
J. P. Schmit, à Bruxelles.
A. C. De Cuyper, *rue Mercelis*, 80, à Bruxelles.
J. H. Borlée, à Tours (France).

PROGRAMME DES COURS.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. G. KURTH. — Secrétaire, M. N. LEQUARRÉ.)

Matières de la candidature préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

Première épreuve.

	MM.		
Explication d'auteurs latins	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; mercr., 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	ROERSCH (L.), professeur ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature française	DESCHAMPS (A), prof. extraordinaire.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Mardi, samedi, 8 à 9 h.
Psychologie	(Idem.)	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Histoire politique de l'antiquité	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques		Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.	
Histoire de la littérature flamande	(Idem.) FRÉDERICQ (P.), prof. ordinaire.	Lundi, mardi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . . Lundi, mardi, 2 1/2 à 3 1/2 h.

Seconde épreuve.

Explication d'auteurs latins	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; merc., 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	ROERSCH (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Logique	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique du moyen âge	KURTH (G.), prof. ordinaire.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.; merc., 10 à 11 h.	. . . . .
Histoire politique interne de la Belgique	FRÉDERICQ (P.), prof. ordinaire.	Mardi, 12 à 1 h.	. . . . .
Histoire politique moderne	LEQUARRÉ (N.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.

Première épreuve.

Exercices philologiques sur la langue grecque.	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (1re partie). . . .	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (1re partie).	Stecher (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Éléments de la grammaire générale . . .	Roersch (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Seconde épreuve.

Exercices philologiques sur la langue grecque.	Delboeuf (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (2e partie)	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (2e partie)	Stecher (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques.	Troisfontaines (A.), prof. ordin.	. . . . .	Jeudi, vend., 11 à 12 h.; sam., 8 à 9 h.
Histoire comparée des littératures européennes modernes.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mardi, 10 à 11 h.; vendr., 11 à 12 h.; samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Métaphysique générale et spéciale	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mercr., vendredi, samedi, 8 à 9 h.	. . . . .

Matières non comprises dans les examens.

Exercices de critique littéraire et philologique (Textes français du XVIe siècle). . . .	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, 11 à 12 h.
Economie politique.	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Esthétique et histoire de l'art	Renard (C.), chargé de cours.	Lundi, merc., vend., 5 à 6 h.	. . . . .
Exercices critiques et pratiques sur les arts.	(Idem.)	. . . . .	Jeudi 4 à 5 h.
Exercices spéciaux de philologie classique.	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à 11 h.	Mercredi, 11 à 12 h.
Cours pratique d'histoire :			
1re année. Analyse des sources et discussion de questions controversées.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
2e année. Etudes critiques sur les sources de l'histoire du Pays de Liége	(Idem.)	Mardi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Littérature orientale : hébreu	Chauvin (V.), prof. ordinaire.	Lundi, merc. 11 à 12 h.; vend., 9 à 10 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 12 à 1 h.
» » arabe.	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 12 à 1 h.
Droit musulman	(Idem.)	Lundi, 10 à 11 h.	. . . . .
Géographie générale	Lequarré (N.), prof. ordin.	Samedi, 11 à 12 h.	. . . . .
Histoire contemporaine	Frédericq (P.), prof. ordin.	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Exercices sur les sources de l'hist. de Belgique.	(Idem.)	Jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Langue et littérature sanskrites.	Michel (C.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 12 à 1; merc., 2 1/2 à 3 1/2	Mardi, jeudi, 12 à 1; merc., 2 1/2 à 3 1/2
Histoire ancienne de l'Orient	(Idem.)	Samedi, 12 à 1 h.	. . . . .
Cours théorique et pratique de lecture à haute voix et de débit oratoire	Monrose (E.).	Lundi, 3 à 4 h.	Lundi, 3 à 4 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
FACULTÉ DE DROIT.			
(Doyen : M. L. HOUET. — Secrétaire : M. F. THIRY.)			
Candidature.			
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	MM. MACORS (J. G), prof. ordinaire.	Mardi et jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Encyclopédie du droit (cours trimestriel). .	NAMUR (P.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., vend., sam., 10 à 11 1/2 h.	Mardi, merc., 10 à 11 1/2 h.; jeudi, 8 1/2 à 10 h.
Histoire et institutes du droit romain . . .			
Droit naturel ou philosophie du droit. . .	LOOMANS (CH.), prof. émérite.	. . . . .	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Doctorat.			
Première épreuve.			
Droit criminel belge (1re partie : Droit pénal).	NYPELS (J. S. G.), prof. émérite.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	DE SAVOYE (TH. J. J.), prof. ordin	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.
Droit public	MACORS (J. G.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Pandectes	MAYNZ (C.), prof. émérite.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit administratif.	HOUET (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.
Seconde épreuve.			
Droit criminel belge (2e partie : Instruction criminelle).	NYPELS (J. S. G.), prof. émérite.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit commercial	THIRY (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit civil moderne (2e partie : deux tiers) .	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Economie politique.	DE SAVOYE (TH. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercr., vend., 11 1/2 à 1 h.
Organisation judiciaire, compétence et procédure civile	DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
	THIRY (F.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.

Première épreuve.

Encyclopédie du droit (cours trimestriel) . .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Vendredi, 10 à 11 1/2 h.	
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	De Savoye (Th. J. J.), prof. ordin.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.
Lois organiques du notariat et lois fiscales.	Thiry (F.), prof. extraordinaire.	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .

Seconde épreuve.

Droit civil moderne (2e partie : deux tiers).	Thiry (V), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
	De Savoye (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Lois organiques du notariat et lois fiscales .	Thiry (F.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.

Doctorat en sciences politiques et administratives.

I. Épreuve préparatoire.

A. *Pour les candidats en philosophie.*

Encyclopédie du droit (cours trimestriel) .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Vendredi, 10 à 11 1/2 h.	
Droit naturel ou philosophie du droit . . .	Loomans (Ch.), prof. émérite.	. . . . .	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Le 1er livre du Code civil et le droit successoral	De Savoye (Th. J. J.), prof. ordin.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.

B. *Pour les candidats en droit.*

Le 1er livre du Code civil et le droit successoral.	(Voir ci-dessus.)		

II. Examen de docteur.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur 2 ans)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)	. . . . .
Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans) . .	(Idem).	Samedi, 8 1/2 à 10 h.	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 2e épreuve.)	. . . . .
Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	Houet (L.), prof. ordinaire.	2e partie, matières spéciales. Mardi, 8 1/2 à 10.	1re partie (V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.

FACULTE DES SCIENCES.

(Doyen, M. V. DWELSHAUVERS. — Secrétaire, M. J. GRAINDORGE.)

Candidature en sciences naturelles.

	MM.		
Logique	Le Roy (A), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	Deschamps (A.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Eléments de zoologie	Van Beneden (Ed.), prof. ordina.	Mercredi, jeudi, vend., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Exercices pratiques de zoologie	(Idem.)	. . . . .	Trois séances par semaine.
Notions élémentaires de minéralogie et de géologie	Firket (Ad.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 8 à 9 h. Sam., 9 1/2 à 10 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 3/4 h.
Exercices pratiques de chimie	(Idem.)	Trois séances de 3 h. par semaine.	Trois séances de 3 h. par semaine.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., 9 1/2 à 11 h., mardi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h., mercr., 8 1/2 à 10 heures.
Exercices pratiques de botanique	(Idem.)	Mercredi après-midi.	Mercredi après-midi.

Examen de candidat en pharmacie.

Eléments de physique expérimentale	Perard (L.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.) prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.) prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 9 2 à 11 h.; mardi, 8 1/2 à 10.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 8 1/2 à 10 h.
Notions élémentaires de minéralogie	Firket (Ad.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 8 à 9 h. Sam., 9 1/2 à 10 1/2 h.

Doctorat en sciences naturelles.

Zoologie et géographie animale	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Mercr., jeudi, vendr., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Anatomie de texture	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 à 12; merc., vend., 11 1/2 à 12 1/2	. . . . .
Paléontologie animale	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, 10 à 11 1/2 h.
Anatomie et physiologie comparées	Van Beneden (E.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendr., samedi, 3 1/2 à 5 h.	. . . . .

Minéralogie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.	Samedi, 10 à 11 1/2 h.
Géologie	(Idem.)		
Paléontologie stratigraphique	(Idem.)	Mercredi, 3 à 4 1/2 h.	Jeudi, 3 à 4 1/2 h.
Chimie générale inorganique	Chandelon (J. T. P.), prof. ordin.		
Idem. organique	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	Tous les jours.
Idem. analytique	De Koninck (L.), prof. extraord.	Tous les jours.	Mardi après-midi.
Exercices de microscopie comparée	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Jeudi après-midi.	Tous les jours.
Exercices d'anatomie végétale	Morren (Ed.), prof. ordinaire.		(Idem.)
Exercices minéralogiques et géologiques.	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	(Idem.)
Exercices pratiques de chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	(Idem.)	
Exercices pratiques de chimie analytique.	De Koninck (L.), prof. extraord.		

Candidature en sciences physiques et mathématiques.

Logique	Le Roy (A.), prof. ordinaire.		Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	Deschamps (A.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, vend., samedi, 10 à 11 h.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Philosophie morale.	(Idem.)		
Géométrie analytique complète à deux et à trois dimensions	Graindorge (J.), prof. extraordin.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
	Schorn (A.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	
Géométrie descriptive.	Le Paige (C.), prof. extraordin.		Lundi, 9 1/2 à 11 h.
Algèbre supérieure	Catalan (E. C.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.	
Eléments de la théorie des déterminants.	Le Paige (C), prof. extraordin.		Samedi, 11 à 12 1/2 h.
Calcul différentiel, calcul intégral et éléments de calcul des variations.	Catalan (E. C.), prof. ordinaire.		Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Statique analytique et dynamique du point.	Graindorge (J.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	
Astronomie physique	Folie (F.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.	
Physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Principes généraux de chimie.	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vendr., 11 à 12 3/4 h.	
Cristallographie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	

Doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Analyse pure et calcul des probabilités.	Catalan (E. C.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique des systèmes hydrostatique et hydrodynamique	Graindorge (J.), prof. extraordin.		Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Astronomie mathématique	Folie (F.), chargé de cours.		Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Compléments d'analyse	Le Paige (C.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Théories dynamiques de Jacobi	Graindorge (J.), prof. extraordin.	Lundi, mercr., vendredi, 2 1/2 à 4 h.	Lundi, mercredi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique céleste	(Idem.)	(Idem.)	(Idem.)
Physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel	(Idem.)	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.
Géométrie supérieure analytique et synthétique.	Le Paige (C.), prof. extraordin.	Mardi, samedi, 4 1/2 à 6 h.	Mardi, samedi, 4 1/2 à 6 h.
Physique expérimentale (théorie et pratique des instruments et des observations)	Perard (L.), prof. ordinaire.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi 9 1/2 à 11 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
ÉCOLES DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES.			
ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.			
	MM.		
Analyse	Neuberg (J.), chargé de cours.	Lundi, merc., vendr., 8 1/2 à 10 h.	Lundi, merc., vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Physique	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi , 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.
Géométrie analytique	Graindorge (J.), prof. extraordin.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Mécanique analytique	(Idem).	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Astronomie et géodésie	Folie (F.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Mécanique élémentaire	Perard (L., prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Géométrie descriptive	Schorn (A.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
Application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, aux ombres et à la perspective.	(Idem).	Lundi, merc., vendredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Littérature française	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Cours et exercices spéciaux.			
Analyse élémentaire	Banneux (P.), ingénieur des mines.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Technologie du constructeur.	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	2 " " "	2 " " "
Manipulations chimiques.	Krutwig (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Travaux graphiques	Rouma (A.), ingénieur.	Tous les jours.	Tous les jours.
Langue allemande. — 1er cours.	Muth (F.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue anglaise. — 1er cours	Pasquet (E.), maître de langues.	2 " " "	2 " " "
ENSEIGNEMENT D'APPLICATION.			
Minéralogie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Géologie	(Idem.)	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Exploitation des mines	Trasenster (L.), prof. ordinaire, M. Habets (A.), prof. ordinaire,	Lundi, merc., vendredi, 11 à 12 1/2 h.	Jeudi, vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Chimie industrielle organique	(Idem.)	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Métallurgie	Gillon (A.), prof. ordinaire.	Tous les jours, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercr., vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Législation industrielle et minière	Van Scherpenzeel-Thim (J.), ingénr en chef des mines.	. . . . .	Jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Economie industrielle	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Docimasie	De Koninck (L.), prof. extraord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Mécanique appliquée	Dwelshauvers (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mardi, merc., jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	(Idem.)	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Architecture industrielle	Dechamps (H.), ingénieur.	Lundi, mercr., vendr., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, samedi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 2 1/2 à 4 h.

Cours et exercices spéciaux.

Exploitation des chemins de fer	Despret (E.), ingénieur.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Application de l'électricité	Gerard (E.), ingén. des télégraphes.	2 » » »	2 » » »
Topographie	Habets (A.), prof. ordinaire.	2 » » »	2 » » »
Technologie mécanique et théorie des mécan.	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	3 » » »	3 » » »
Construction des machines	Libert (W.), ingénieur-mécanicien.	3 » » »	3 » » »
Travail de l'atelier	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Chimie appliquée à la teinture	Goret (L.), ingénieur.	1 leçon par semaine.	1 leçon par semaine.
Géographie industrielle et commerciale	Trasenster (P.), ing. hon. des mines.	. . . . .	2 leçons par semaine.
Manipulations chimiques	Krutwig (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Travaux docimastiques	De Koninck (L.), prof. extraord.	3 » » »	3 » » »
Analyse des produits industriels	Francken (V.), répétiteur.	1 leçon par semaine.	1 leçon par semaine.
Travaux de recherches chimiques	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Travaux graphiques	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	Id.	Id.
Idem	Dechamps (H.), ingénieur.	Id.	Id.
Langue anglaise. — Second cours	Pasquet (E.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue allemande. — Second cours	Muth (F.), maître de langues.	2 » » »	2 » » »

FACULTÉ DE MEDECINE.

(Doyen, M. VAN AUBEL. — Secrétaire, M. A. GILKINET.)

Candidature en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Première épreuve.

Anatomie descriptive. { Ostéologie, syndesmologie, myologie.	Putzeys (F.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 8 1/2 à 10 h. (pendant les mois d'octobre, nov, et décembre.	. . . . .
Anatomie de texture générale	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 à 12, mercredi, vendredi, 11 1/2 à 12 1/2 h.	. . . . .
Pharmacognosie et éléments de pharmacie	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.	. . . . .

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
		Seconde épreuve.	
	MM.		
ANATOMIE DESCRIPTIVE. Angéiologie, névrologie, splanchnologie, organes des sens et anatomie de texture spéciale.	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., jeudi, vend., 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
	PUTZEYS (F.), prof. ordinaire.	Samedi, 8 1/2 à 10 h. (pendant les mois de janvier et février.)	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Anatomie des régions	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (pendant les mois d'oct., de nov. et de décembre.)	. . . . .
Physiologie	FRÉDERICQ (L.), prof. ordin.	Lundi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h., mardi, 10 à 11 h.	Jeudi, sam., 10 1/2 à 12 h.
Physiologie des organes des sens	FUCHS (E.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Mardi, 10 1/2 à 12 h.
Embryologie.	VAN BENEDEN (Ed.), prof. ordinaire.	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (janv. et fév.)	. . . . .
Anatomie comparée	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.
Exercices microscopiques d'histologie normale	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après-midi.
Exercices d'anatomie comparée.	VAN BENEDEN (Ed.), prof. ordinaire.		
Exercices pratiques de physiologie. . . .	FRÉDERICQ (L.), prof. ordinaire. FUCHS (E.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Deux heures par semaine.
Démonstrations anatomiques.	SWAEN et PUTZEYS.	Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après-midi.	. . . . .
		PREMIER DOCTORAT.	
		Première épreuve.	
Pathologie générale.	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Jeudi, samedi, 3 1/2 à 5 heures.	. . . . .
Anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Hygiène publique et privée	PUTZEYS (F.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercr., 10 à 11 h.; jeudi, 11 à 12 h.
Exerc. microscopiques d'anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le laboratoire sera ouvert aux élèves toutes les après-midi.
		Seconde épreuve.	
Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Thérapeutique générale	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.		Mardi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.

PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Spéciale, y compris les affections des os et des articulations	PLUCKER (Th.), prof. extraord.	Lundi, vendredi, 10 à 11 h.	Lundi, vendredi, 10 à 11 h.
PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Générale	VON WINIWARTER (A.), prof. ord.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.
Ophthalmologie	FUCHS (E.), prof. extraordinaire.	Merc., jeudi, 11 à 12 h.	. . . . .
Théorie des accouchements	WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendredi, 3 à 4 h.	. . . . .
Médecine légale	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, 11 à 12 h., vend., 4 à 5 h.

TROISIÈME DOCTORAT.

Clinique interne	MASIUS (V.), prof. ordinaire. SAUVEUR (H.), prof. émérite.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Policlinique interne	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Clinique externe	VON WINIWARTER (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.
Policlinique externe	(Idem.)	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Théorie et pratique des opérations chirurgicales	(Idem.)	. . . . .	Lundi, mercredi, vendredi, 12 à 1 h.
Clinique ophthalmologique	FUCHS (E.), prof. extraordinaire.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Opérations obstétricales	WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 2 à 3 h.	Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.
Clinique obstétricale	(Idem.)	Jours et h^res à fixer suiv. l'occurrence.	Jours et h^res à fixer suiv. l'occurrence.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	PLUCKER (Th.), prof. extraord.	Mercredi, 9 à 11 h.	Mercredi, 9 à 10 h.
Clinique des maladies des enfants	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Clinique des maladies des vieillards	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices pratiques d'anatomie topographique	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le labor. est ouv. aux élèves 2 f. p^r sem.
Exercices de clinique propédeutique	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	. . . . .

PHARMACIE.

Pharmacie théorique : les drogues et les médicaments, en tant que marchandises ; les altérations, les falsifications et les doses maxima	GILKINET (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Eléments de chimie analytique	DE KONINCK (L.), prof. extraord.	Mardi, jeudi, 2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Exercices pratiques de chimie analytique	(Idem.)	Mardi, jeudi, 3 1/2 à 6 h.	. . . . .
Chimie toxicologique	CHANDELON (Th.), chargé de cours.	. . . . .	Jeudi, 2 à 3 1/2 h.
Exercices pratiques de chimie toxicologique	(Idem.)	. . . . .	Jeudi, 3 1/2 à 6 h.
Pharmacie pratique	GILKINET (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.
Exercices microscopiques	(Idem.)	. . . . .	Quatre fois par sem., l'après-midi.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 24 juin 1882.

Le Secrétaire,
L. PERARD.

Le Recteur
L. TRASENSTER.

Vu et approuvé en conformité du 2e paragraphe de l'article 5 du titre 1er de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Instruction publique,
P. VAN HUMBÉECK.

EXTRAIT

DES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONCERNANT

1° Les inscriptions.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription au rôle; le droit d'inscription est de 15 francs. — Art. 18 de la loi.

Le Recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. — Art. 28 du règl.

L'élève s'engage à observer les règlements universitaires. — Art. 19 de la loi.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Les Facultés peuvent autoriser l'inscription isolée à certains cours. (Elles fixent, dans ce cas, le taux des rétributions.)

Art. 1er de l'arrêté du 30 nov. 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1re catégorie. (Cours annuels). Pour la Faculté de droit, 80 francs; pour les autres Facultés, 60 francs.

2e catégorie. (Cours semestriels). Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres Facultés, 40 francs.

3e catégorie. (Deux leçons par semaine). Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4e catégorie. (Une leçon par semaine). Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1° Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2° Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 200 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1° Pour les candidats en droit, 150 francs.

2° Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 nov. 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures :

240 francs pour les cours de la première année, y compris le dessin et les manipulations ;

140 francs pour les cours de la 2e année, y compris le dessin et les travaux docimastiques ;

120 francs pour les cours de chacune des deux dernières années, dessin compris.

Les élèves paîront en outre une seule fois 20 francs pour les cours d'allemand ou d'anglais.

b. Section des élèves mécaniciens belges :

170 francs pour les cours de la 1re année, y compris le dessin;
140 francs pour les cours de la 2e année, y compris le dessin et les manipulations ;
120 francs pour les cours de chacune des deux dernières années, dessin compris.

c. Section des élèves mécaniciens étrangers :

190 francs pour les cours de la 1re année, y compris le dessin et les manipulations ;
120 francs pour chacune des deux dernières années, y compris le dessin.

Les élèves paîront en outre une seule fois 20 fr. pour les cours d'allemand ou d'anglais.

d. École préparatoire des mines et école d'application : — Arrêté ministériel du 26 nov. 1849.

1re année d'études, y compris le dessin,		220 fr.
2e année d'études, y compris le dessin et les manipulations,		240 »
3e année d'études, y compris le dessin et les travaux docimastiques,		140 »
4e année d'études,	id.	120 »
5e année d'études,	id.	120 »

Les élèves paîront 20 fr. pour les exercices du laboratoire de recherches et 20 fr. pour les cours d'allemand ou d'anglais. — Arrêté ministériel du 15 nov. 1877.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. — Art. 20 de la loi.

Art. 1er. Les rétributions à payer pour les inscriptions aux exercices de la Faculté de médecine de l'Université de Liége sont fixées comme suit : — Arrêté ministérie du 28 nov. 1877.

A. — Candidature.

Exercices de dissection, 30 fr.
» d'anatomie microscopique, 25 fr.

B. — Doctorat.

Exercices d'anatomie pathologique microscopique, 15 fr.
» d'opérations chirurgicales, fr. 7-50.
» d'anatomie topographique, 5 fr.

C. — Pharmacie.

Exercices de pharmacie pratique, 30 fr.
» de chimie analytique, 10 fr.
» de » toxicologique, 5 fr.

Art. 2. Ces rétributions sont exigibles pour chaque inscription aux exercices prémentionnés, même de la part des élèves répétants.

Art. 3. Pour les exercices pratiques relatifs à l'examen de pharmacien, les rétributions fixées par l'art. 1er seront prélevées, la première année de l'inscription, sur la rétribution générale déterminée par l'arrêté du 3 novembre 1877.

Arrêté ministériel du 19 fév. 1878.

A. Les élèves régulièrement inscrits à la candidature ou au doctorat en sciences naturelles, paieront :

1° Pour les manipulations chimiques (candidat.), 20 fr. pr semestre.
2° » les exercices d'analyse chimique (doctorat), 50 fr. »
3° » » de chimie générale » 50 fr. »

B. Les personnes autorisées par la Faculté à fréquenter les exercices, soit d'analyse chimique, soit de chimie générale du doctorat, paieront :

1° Pour une inscription annuelle, 200 fr.
2° » » semestrielle, 125 fr.
3° » » trimestrielle, 75 fr.

2° La fréquentation. — Les vacances.

Art. 1er du règl. L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février.

Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 36 du règl. Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques. Art. 5 de la loi.

Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre. Art. 8 du règl.

Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent. Art. 9 du règl.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au Recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le Recteur. Art. 10 du régl.

Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès. Art. 11 du règl.

Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ; l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit. Art. 23 de la loi.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7 du règl.

Le 1er et le 2 janvier ;
Le lundi et le mardi du carnaval ;
Le jour de l'Ascension ;
Le lundi de la Pentecôte ;
Le jour de la Fête-Dieu ;
Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold Ier et de l'acceptation de la Constitution ;
Le 1er et le 2 novembre ;
Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;
Du 25 au 31 décembre.

3° Les mesures d'ordre intérieur.

Art. 29 du règl. Le Recteur a la direction supérieure de la police académique. Il surveille la conduite des étudiants.

Le Recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collége des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Art. 24 de la loi. Les seules peines académiques sont :

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le Recteur ; les deux autres, par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° Les examens.

I. Des sessions.

Les examens ont lieu devant les Facultés.

Celles-ci ne peuvent y procéder qu'autant que la majorité des membres dont chacune d'elles se compose soit présente.

Si certaines matières faisant l'objet d'un examen ont été enseignées à l'Université par des personnes n'appartenant pas à la Faculté chargée de procéder à cet examen ou n'y ayant pas voix délibérative, ces personnes sont appelées à participer à l'examen avec voix délibérative.

Il y a annuellement deux sessions ordinaires d'examen devant les Facultés : l'une s'ouvrant à la fin du premier semestre, l'autre commençant le deuxième mardi du mois de juillet.

Les Facultés sont autorisées à tenir, dans le courant du

mois d'octobre, une session extraordinaire pour les élèves ajournés à la session précédente ou qui se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen et qui auraient été admis par elles à se représenter à l'époque de la rentrée.

Les examens qui ont lieu à cette époque de l'année, ainsi qu'à la première session ordinaire, n'entraînent aucune interruption des cours.

II. Des frais d'examen.

Les frais d'examen devant le jury central et devant les Facultés des universités de l'État sont réglés comme il suit : Art. 36. Loi du 20 mai 1876.

Pour l'examen de candidat en philosophie et lettres	fr.	50	»
Pour l'examen de docteur en philosophie et lettres	»	50	»
Pour l'examen de candidat en droit	»	100	»
Pour chacun des examens de docteur en droit . .	»	100	»
Pour l'examen de candidat notaire.	»	100	»
Pour chacun des examens de candidat en sciences	»	40	»
Pour chacun des examens de docteur en sciences physiques et mathématiques	»	40	»
Pour l'examen de docteur en sciences naturelles .	»	80	»
Pour l'examen de candidat en médecine	»	40	»
Pour chacun des examens de docteur en médecine	»	80	»
Pour l'examen de candidat en pharmacie . . .	»	50	»
Pour l'examen de pharmacien	»	50	»

Les récipiendaires paient en outre, pour frais d'examen, 5 fr. pour chaque épreuve. Art. 37 id.

Les récipiendaires ajournés qui se représentent payent la moitié des frais d'examen.

Les récipiendaires absents aux examens pour motif légitime, sont assimilés aux ajournés ; ceux qui sont absents sans motif légitime sont considérés comme refusés.

Les récipiendaires refusés qui se représentent sont tenus de payer de nouveau la totalité des frais d'examen.

III. Des matières d'examen.

Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu à l'Université de Liége, conformément au programme ci-après : Art. 1er de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1876.

Examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

Arrêté ministériel du 19 janv. 1878.

La première comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

La philosophie morale et la psychologie ;

L'histoire politique de l'antiquité ;

Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien ;

L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires.

Les élèves peuvent, en outre, être soumis à un examen écrit sur le latin et la littérature française.

La seconde épreuve comprend :

La logique ;

L'histoire politique du moyen âge ;

L'histoire politique moderne et spécialement l'histoire politique interne de la Belgique.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, la première épreuve comprend, en outre, l'explication d'un auteur grec et la traduction d'un texte grec à livre ouvert.

Arrêté ministériel du 17 mars 1877.

Examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et d'un texte grec ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1re partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1re partie) ;

Les éléments de la grammaire générale.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec ;

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (2e partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (2e partie) ;

Les antiquités grecques ;

L'histoire comparée des littératures européennes modernes ;

La métaphysique générale et spéciale.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes.

Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches philosophiques, sont tenus de *rédiger une question de philosophie.* Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches littéraires, sont tenus de *rédiger un travail littéraire.*

Examen pour le grade de candidat en droit.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique comprenant :

L'histoire du droit romain ;

Les institutes du droit romain ;

Le droit naturel ou la philosophie du droit ;

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Examen pour le grade de docteur en droit.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives.

La première comprend :

Les pandectes ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Le droit public ;

Le droit administratif ;

Le droit criminel belge (1re partie : droit pénal).

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Le droit criminel belge (2e partie : instruction criminelle) ;

Les éléments du droit commercial ;

Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile ;

L'économie politique.

Les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire l'objet de deux années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat notaire.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives, pour les récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

Sciences politiques et administratives.

Candidature.

A. Pour les candidats en philosophie.

Encyclopédie du droit.

Droit naturel ou philosophie du droit.

Introduction historique au cours de droit civil.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

B. Pour les candidats en droit.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

Doctorat.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur deux ans).

Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans).

Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Examen pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;
La géométrie analytique complète ;
La géométrie descriptive ;
L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ;
Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations.

La seconde comprend :

La statique analytique et la dynamique du point ;
L'astronomie physique ;
La physique expérimentale ;
Les principes généraux de chimie ;
La cristallographie.

Examen pour le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure ;

Le calcul des probabilités ;

La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ;

La physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ;

L'astronomie mathématique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires :

Les compléments d'analyse ;

Les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste ;

La géométrie supérieure analytique et synthétique ;

La physique expérimentale et mathématique.

Examen pour le grade de candidat en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;

La physique expérimentale ;

Les éléments de zoologie.

La seconde comprend :

La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie ;

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de docteur en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend trois des quatre catégories des matières suivantes, au choix des récipiendaires, savoir :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées ;

B. La botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétale ;

C. La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique ;

D. La chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

Examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments d'anatomie comparée ;
La pharmacognosie et les éléments de pharmacie ;
L'anatomie de texture générale.

La seconde comprend :

La physiologie humaine ;
L'anatomie descriptive, y compris l'anatomie des régions ;
L'anatomie de texture spéciale ;
Des démonstrations anatomiques ordinaires ou microscopiques ;
Des démonstrations anatomiques microscopiques.

Examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première épreuve peut, à la demande du récipiendaire, être divisée en deux sous-épreuves comprenant respectivement

Première sous-épreuve :

L'anatomie pathologique ;
La pathologie générale ;
L'hygiène publique et privée.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.

Deuxième sous-épreuve :

La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales ;
La thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'analyse pathologique.

La deuxième comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie ;
La théorie des accouchements ;
La médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième comprend :

La clinique interne ;
La clinique externe ;
La pratique des accouchements ;
La théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat en pharmacie.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale ;
La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de pharmacien.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique ;

Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima ;

La pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

Deux opérations chimiques ;

Deux préparations pharmaceutiques ;

Une analyse générale ;

Une opération toxicologique ;

Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments ;

Une recherche microscopique.

Art. 2 id

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si un récipiendaire, après avoir obtenu d'une autre université ou du jury central, un certificat constatant qu'il a satisfait à la première épreuve d'un examen divisé, se présente dans l'une des universités de l'État pour subir la seconde épreuve, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des deux épreuves telles qu'elles sont réglées par l'article 1er du présent arrêté, sauf celles qui, aux termes du certificat, ont été comprises dans la première.

De même si, dans le cas précité, l'examen est divisé en trois épreuves et si le récipiendaire est porteur de certificats constatant qu'il a satisfait aux deux premières, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des trois épreuves, sauf celles qui, aux termes des certificats, ont été comprises dans le programme de l'une des épreuves précédentes.

IV. De l'entérinement des diplômes.

Art. 20 de la loi. Les diplômes relatifs aux grades prémentionnés, délivrés conformément aux prescriptions des articles précédents, soit par une université de l'État, soit par une université libre, soit par le jury central, seront, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles.

Art. 33 id. L'entérinement de chaque diplôme donnera lieu à la perception d'un droit de vingt francs.

ÉCOLES DES MINES ET DES ARTS ET MANUFACTURES.

Les Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines ont pour but d'enseigner les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'obtention du grade d'ingénieur honoraire des mines, ainsi que des diplômes :

d'ingénieur civil des mines,

d'ingénieur civil des arts et manufactures,

d'ingénieur civil mécanicien.

Elles comprennent :

1° Une première division désignée sous le nom d'École préparatoire ;

2° Une division d'application désignée sous le nom d'École spéciale.

ÉCOLE DES MINES.

A. École préparatoire des mines.

Conditions d'admission. — Les conditions exigées pour l'admission à l'École préparatoire des mines, sont :

a) Connaissances littéraires : (1)

1° Langue française ;

---

(1) Les jeunes gens qui ont fait des études moyennes complètes sont dispensés de cette partie de l'examen.

2° Langue latine ou l'une des trois langues flamande, allemande, anglaise ;
3° Histoire et géographie de la Belgique et notions d'histoire et de géographie générales.

b) Connaissances mathématiques :

1° Arithmétique ;
2° Algèbre élémentaire ;
3° Géométrie élémentaire ;
4° Trigonométrie rectiligne et sphérique ;
5° Géométrie analytique plane ;
6° Géométrie descriptive (notions préliminaires et problèmes relatifs au point, à la droite et au plan).

c) Dessin (géométrique et d'imitation) :

Enseignement. — Les cours et exercices sont répartis en deux années et chaque année fait l'objet d'un examen.

1re année d'études.

1° Algèbre supérieure et calcul infinitésimal ;
2° Géométrie analytique des trois dimensions ;
3° Géométrie descriptive ;
4° Physique expérimentale ;
5° Style et rédaction en français (littérature) ;
6° Dessins et épures de géométrie descriptive.

2e année d'études.

1° Géométrie descriptive appliquée ;
2° Mécanique analytique ;
3° Éléments d'astronomie et de géodésie ;
4° Chimie générale et manipulations ;
5° Langue anglaise ou allemande ;
6° Épures de géométrie descriptive appliquée et dessin ;

Le régime intérieur comprend des interrogations et répétitions sur chacune des matières enseignées ; des exercices graphiques sur la géométrie descriptive pure et appliquée et des manipulations chimiques.

B. École spéciale des mines.

La durée des études à l'École spéciale des mines est de trois ans et comprend les cours et exercices suivants :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée et description des machines ;
2° Physique industrielle ;
3° Minéralogie ;
4° Docimasie et essais docimastiques ;
5° Langue allemande ou anglaise ;
6° Travaux graphiques relatifs aux nos 1 et 2.

2e année d'études.

1° Géologie ;
2° Exploitation des mines (1re partie) ;
3° Chimie industrielle inorganique ;
4° Métallurgie (1re partie) ;
5° Architecture industrielle (1re partie) ;
6° Applications de l'électricité ;
7° Travaux graphiques relatifs aux nos 2, 3, 4 et 5.

3e année d'études.

1° Exploitation des mines 2e (partie) ;
2° Topographie ;
3° Exploitation des chemins de fer ;
4° Architecture industrielle (2e partie) ;
5° Métallurgie (2e partie) ;
6° Géographie industrielle ;
7° Économie industrielle ;
8° Législation minière et industrielle ;
9° Langue anglaise ou allemande ;
10° Travaux graphiques relatifs aux numéros 1, 2, 3, 4 et 5.

Le régime intérieur comprend, outre les travaux graphiques et les essais docimastiques énumérés plus haut, des exercices de laboratoire relatifs aux deux cours facultatifs de chimie appliquée, des interrogations et des exercices, des rapports et projets,

ainsi que des excursions géologiques et industrielles faites sous la direction des professeurs chargés de l'enseignement de la géologie, de la chimie industrielle, de la mécanique appliquée, de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

A. Ecole préparatoire des Arts et Manufactures.

Conditions d'admission. — Les connaissances exigées pour l'admission à l'École préparatoire des Arts et Manufactures sont les mêmes que pour l'École préparatoire des Mines, sauf qu'on n'exige ni la trigonométrie sphérique, ni la géométrie analytique, ni les éléments de la géométrie descriptive.

La durée des cours à l'École préparatoire est d'un an, et comprend les matières suivantes :

1° Éléments d'analyse ;
2° Mécanique élémentaire ;
3° Physique expérimentale ;
4° Chimie générale et manipulations ;
5° Géométrie descriptive et épures.

B. École spéciale des Arts et Manufactures.

La durée des études à l'École spéciale des Arts et Manufactures est de trois ans, et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re année d'études.

1° Géométrie descriptive appliquée ;
2° Mécanique appliquée et description des machines ;
3° Physique industrielle ;
4° Minéralogie ;
5° Docimasie et essais docimastiques ;
6° Langue allemande ou anglaise ;
7° Travaux graphiques relatifs aux matières 1, 2 et 3.

2e année d'études.

1° Géologie;
2° Chimie industrielle inorganique et organique;
3° Exploitation des mines (1re partie);
4° Métallurgie (1re partie);
5° Architecture industrielle (1re partie);
6° Langue anglaise ou allemande;
7° Travaux graphiques relatifs aux nos 2, 3, 4 et 5.

3e année d'études.

1° Exploitation des mines (2e partie);
2° Topographie;
3° Métallurgie (2e partie);
4° Architecture industrielle (2e partie);
5° Exploitation des chemins de fer;
6° Économie industrielle;
7° Géographie industrielle;
8° Législation minière et industrielle;
9° Langue anglaise ou allemande;
10° Travaux graphiques relatifs aux matières 1, 2, 3, 4 et 5.

SECTION DES ÉLÈVES MÉCANICIENS BELGES.

A. École préparatoire.

Pour l'admission des élèves belges à la section des mécaniciens, le programme est le même que pour l'admission à l'École préparatoire des mines.

La durée des études de l'École préparatoire est de deux ans :

1re année d'études.

1° Algèbre supérieure;
2° Géométrie analytique des trois dimensions, y compris les éléments de la géométrie de position et le calcul graphique;
3° Calcul infinitésimal;
4° Géométrie descriptive;
5° Physique expérimentale;
6° Langue anglaise ou allemande;
7° Épures de géométrie descriptive et dessin.

2e année d'études.

1° Mécanique analytique et hydraulique ;
2° Chimie générale et manipulations ;
3° Géométrie descriptive appliquée et épures ;
4° Théorie des mécanismes et appareils dynamométriques ;
5° Technologie mécanique (travail du bois et des métaux) ;
6° Langue anglaise ou allemande ;
7° Lever et dessin des machines.

B. École spéciale.

La durée des études et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée ;
2° Physique industrielle ;
3° Métallurgie générale et sidérurgie ;
4° Architecture industrielle ;
5° Description raisonnée des machines ;
6° Construction des machines ;
7° Travail de l'atelier ;
8° Travaux graphiques relatifs aux nos 1, 2, 4, 5 et 6.

2e année d'études.

1° Exploitation des chemins de fer ;
2° Topographie ;
3° Construction des machines ;
4° Économie et législation industrielles ;
5° Projets et installation des machines ; application de la résistance des matériaux ;
6° Travail de l'atelier ;
7° Dessin et lavis des machines ;
8° Langue anglaise ou allemande.

Régime intérieur. — Outre le travail de l'atelier, les travaux graphiques énumérés ci-dessus et les interrogations et répétitions sur les matières enseignées, il comprend des excursions faites sous la direction des professeurs de mécanique, de physique industrielle, de métallurgie et d'architecture dans les principaux établissements industriels.

SECTION DES ÉLÈVES MÉCANICIENS ÉTRANGERS.

A. École préparatoire.

Pour l'admission des élèves étrangers, le programme est le même que pour l'admission à l'École préparatoire des arts et manufactures.

La durée des études est d'un an et comprend les matières suivantes :

1° Analyse élémentaire ;
2° Mécanique élémentaire ;
3° Physique expérimentale ;
4° Chimie inorganique et manipulations ;
5° Géométrie descriptive, épures et dessin ;
6° Technologie du constructeur (travail du bois et des métaux);
7° Langue anglaise ou allemande.

B. École spéciale.

La durée des études est de deux ans et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée ;
2° Physique industrielle ;
3° Géométrie descriptive appliquée et épures ;
4° Théorie géométrique des mécanismes et description raisonnée des machines.
5° Travail de l'atelier ;
6° Lever et dessin des machines.

2e année d'études.

1° Architecture industrielle ;
2° Topographie ;
3° Exploitation des chemins de fer ;
4° Construction des machines ;
5° Projets de machines et travail de l'atelier ;

6° Économie et législation industrielles;
7° Dessin et lavis des machines;
8° Langue anglaise ou allemande.

Inscriptions aux examens. — Les frais d'examens sont réglés comme il suit :

Pour l'admission à l'École préparatoire.	20 fr.
Pour le passage d'une année d'études à la suivante. .	25 »
Pour l'examen de sortie, ...	50 »

Les récipiendaires paient, en outre, cinq francs pour le diplôme, et deux francs à l'huissier de salle pour chacun des examens.

Les élèves qui aspirent au grade d'ingénieur honoraire des mines n'ont pas de frais d'inscription à payer pour les examens de passage et de sortie.

Le récipiendaire qui, sans motifs légitimes admis par le jury, ne se présente pas à l'examen au jour fixé, ou qui ne le subit pas d'une manière satisfaisante perd le montant des frais qu'il a payés. Tout élève qui se présente pour la seconde fois au même examen ne paie que la moitié des frais ci-dessus.

5° Moyens d'encouragement et bourses.

Des médailles en or, de la valeur de 100 francs, peuvent être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux Belges, quel que soit le lieu de leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours. Art. 44 de la loi.

Ne seront admis à concourir que les jeunes gens qui ont terminé leurs études, et seulement dans les deux années qui suivront l'obtention du diplôme de docteur.

Une récompense en livres d'une valeur de 400 francs est ajoutée à chaque médaille.

Le gouvernement peut, en outre, conférer des bourses de voyage aux lauréats, sur la proposition du jury de concours.

Les étrangers qui auront fait leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par le gouvernement.

Vingt bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges inscrits à l'Université de Liége, peu favorisés de la fortune, et qui ont fait preuve d'une aptitude dûment constatée, à la suite d'un concours devant leurs Facultés respectives.

Les bourses seront conférées par arrêté royal. Il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Douze bourses de 2,000 fr. par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours, à des Belges qui ont obtenu, depuis deux ans au plus, le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses seront conférées pour deux ans et réparties de la manière suivante : quatre pour les docteurs en droit et les docteurs en philosophie et lettres; huit pour les docteurs en sciences naturelles, pour les docteurs en sciences physiques et mathématiques, pour les docteurs en médecine et pour les pharmaciens.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Discours inaugural de M. le Recteur Trasenster. 3

Exposé de la situation de l'Université, par le même 53

Autorités académiques et Corps enseignant 89

Programme des cours 96

Extrait des dispositions législatives et réglementaires sur l'enseignement supérieur 107